

CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

RAPPORT FINANCIER

2011



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	P	2
Éléments financiers relatifs aux comptes		P 3
Activités et Résultats		P 6
Fonds propres et exposition aux risques		P 12
Bilan et perspectives		P 19
Liste des mandats	P	20
COMPTES CONSOLIDÉS IFRS	P	22
Bilan au 31 décembre 2011		P 23
Compte de résultat au 31 décembre 2011		P 24
Flux de trésorerie nette		P 25
Variation des capitaux propres	P	26
Annexe au bilan et au compte de résultat		P 27
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES		P 66



RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie fait partie de l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS.

Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.



ÉLÉMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES

LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses Locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est composé des sociétés suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Volney développement	90,00%	90,00%	I.G	Société de capital risque
ACMAN	100,0%	100,0%	I.G	Société de courtage d'assurance

(I.G= intégration globale)

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2011 du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Offre de r emboursement d es T itres Subordonnés Remboursables Allied Irish Bank

Au 31 décembre 2010, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie procédait au déclassement en coût du risque d'un investissement de 20 millions d'euros sur la banque irlandaise Allied Irish Bank. Une provision de 16 millions d'euros était alors comptabilisée.

Au premier trimestre 2011, l'émetteur a soumis aux porteurs des titres subordonnés une offre de rachat à hauteur de 30 % de l'encours nominal. Elle s'inscrivait dans le plan global de redressement du secteur bancaire national imposé par le gouvernement irlandais. En répondant favorablement, le Groupe a été remboursé à hauteur de 6 millions d'euros, matérialisant ainsi dans les comptes 2011 une perte de 14 millions d'euros et une reprise de provision de 16 millions d'euros, soit un impact en coût du risque positif net de 2 millions d'euros.

Dépréciation des Titres d'Etat Grec

A la clôture de l'exercice 2011, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie détient dans ses livres 20 millions d'euros

de titres à taux fixe comptabilisés en « Actifs disponibles à la vente » de maturité 20 mars 2012, émis par la République Hellénique. Ces obligations font partie des souches retenues pour les négociations entre la Grèce et ses créanciers privés visant à diminuer le poids de la dette dans le budget grec. Les premières discussions ont débuté en juillet 2011 et sont toujours en cours. Le principe général de l'accord recherché repose sur l'apport volontaire des établissements financiers de leurs titres grecs à l'échange contre de nouveaux titres émis par une structure supranationale, moyennant l'acceptation d'un abandon d'une partie de la créance originelle.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a déclassé son investissement en douteux et constaté une provision de 60 % du nominal, soit 12 millions d'euros. Cette estimation tient compte du niveau probable d'abandon de créance, intérêts à échoir inclus, niveau nécessaire pour rétablir les ratios d'endettement de la République Hellénique à un seuil jugé compatible à garantir l'exécution d'un plan de désendettement crédible.

Restitution des actifs du programme Saphir plc

Suite à la faillite de Lehman Brothers, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie avait valorisé en 2009 à 0 % la valeur d'un EMTN de 7 millions d'euros émis par le SPV Saphir Antara géré par la banque défaillante. Le SPV, dont l'actif principal était un fonds monétaire géré par Lehman Brothers, était indexé sur la performance d'un panier de contrats sur indices crédits, via un « total return swap » arrangé par Lehman Brothers.

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

La procédure de recouvrement confiée à un cabinet d'avocats a débouché au cours de l'exercice 2011 sur un accord entre les parties prenantes au véhicule, à savoir les investisseurs, le trustee et l'administrateur judiciaire de Lehman Brothers International. La part des sommes investies dans le SPV a ainsi pu être restituée aux investisseurs, dont le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Le montant recouvré s'élève à 3 583 906,99 euros. Cette somme vient contribuer positivement au résultat de l'exercice 2011.

Synthèse des provisions sur les titrisations déclassées en 2010

A la clôture de l'exercice précédent, au regard des difficultés de financement de l'immobilier commercial européen, de la dégradation des prix des transactions et des restructurations (report des échéances) supportées par de nombreuses structures au cours du premier semestre 2010, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie avait déclassé en coût du risque certains investissements de type CMBS. Au cours de l'exercice 2011, le niveau de l'exposition et des risques a évolué comme suit :

Nom de l'exposition	Valeur comptable		Variation de l'exposition	Provisions 2010	Dotations 2011	Reprise 2011	Provisions 2011	% provisionné
	2010	2011						
Fleet Street III A2	9,05	7,48	-1,57	9,05		1,57	7,48	100 %
Fleet Street II	7,97	4,58	-3,39	2,63		1,13	1,50	33 %
Opera Uni	2,46	2,20	-0,26	0,50	1,70		2,20	100 %
Opera Germany	5,00	5,00	0,00	1,50			1,50	30 %
Windermer XII	5,00	5,00	0,00	5,00			5,00	100 %
TOTAL	29,48	24,26	-5,22	18,68	1,70	2,70	17,68	73 %

Les éléments permettant d'apprécier le niveau de provision de chaque ligne sont les suivants :

Fleet Street III – Tranche A2 – 7,48 millions d'euros

La restructuration suit son cours et les quelques cessions intervenues ont permis de rembourser une fraction des encours de la tranche prioritaire. Le taux de provisionnement demeure inchangé à 100 % car le remboursement de certains prêts sous-jacents est remis en cause. Néanmoins la provision fait l'objet d'une reprise à hauteur du montant amorti.

Fleet Street II – Tranche A – 4,58 millions d'euros

Le taux de provisionnement est inchangé, mais la provision est reprise de l'amortissement de l'encours constaté.

Opera Uni - Tranche A – 2,20 millions d'euros

Provisionné à 20 % lors de l'arrêté précédent, cet investissement fait l'objet d'une dotation sur la totalité de son exposition résiduelle soit 1,7 millions d'euros. La dégradation des prêts sous-jacents et des incertitudes sur le droit de l'agent de recouvrement à céder les actifs de la

structure incitent le groupe à porter le taux de couverture de la ligne à 100 %.

Windermer XII – Tranche B – 5 millions d'euros / Opera Germany- tranche A – 5 millions d'euros

Les encours et le taux de couverture sont inchangés d'un exercice à l'autre. Aucun élément nouveau ne justifie un ajustement des provisions.

Cession de titres classés en « Détenus jusqu'à l'échéance »

La norme IFRS 39 précise dans son paragraphe AG22 les critères pour autoriser une cession ou un changement de portefeuille de titres détenus en principe jusqu'à l'échéance. Parmi ces critères, on citera la proximité de l'échéance ou l'amortissement de la quasi-totalité du capital du titre, le renforcement des exigences en matière d'exigence de fonds propres prudentiels, la dégradation significative de la solvabilité de l'émetteur. Enfin ventes ou reclassements sont tolérés dans la mesure où le montant d'actifs cédés ne représente pas une part significative du portefeuille global de titres détenus jusqu'à l'échéance. Pour ces motifs, les lignes de titres ci-après ont fait l'objet de cessions totales ou partielles :

Alpha Bank – 5 millions d'euros

Au cours du mois de septembre, l'investissement de maturité janvier 2012 a été totalement cédé aux motifs reconnus de la proximité de son échéance finale (moins de 6 mois), et du souhait du groupe de limiter son exposition sur tout résident grec. L'impact sur le résultat 2011 s'élève à -362 000 euros.

Titan 2006 – 13,8 millions d'euros

Cette tranche super senior d'un CMBS, notée AAA à l'émission, a subi une rapide dégradation de sa notation à A3, soit une perte de 6 échelons en moins de 16 mois. Celle-ci s'explique notamment par l'extension prévisible de la maturité de la majorité des prêts qui composent la structure et qui pourrait entraîner un report des amortissements plus proche de la date légale que de la maturité espérée initialement. Pour ce motif, le groupe a cédé 5 millions d'euros de nominal soit la moitié de son exposition, constatant une moins value de cession de -639 000 euros.

Titan 2007 – 28,7 millions d'euros

Cette titrisation a été dégradée de AAA à AA2 au cours de l'année. La restructuration des prêts a conduit à l'extension de la maturité au-delà de la « maturité espérée », mais aussi à la concentration du risque. Ce dernier élément impacte fortement le traitement prudentiel de l'investissement. La perte de granularité entraîne une augmentation de la pondération d'exposition réglementaire, et un accroissement de la consommation de fonds propres qui y est associée. Pour ces motifs, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a cédé 10 millions d'euros sur un total de 28,7 millions d'euros avec un impact de 1,17 millions d'euros sur le résultat 2011.

DÉTERMINATION DE PROVISIONS SECTORIELLES

La démarche de provisionnement Filière mise en œuvre au sein du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'inscrit dans le prolongement d'un certain nombre de constats, tant externes qu'internes, et est notamment liée à :

- l'incidence probable d'évolutions macro-économiques aux niveaux national et régional sur l'activité Crédit Professionnel ;

- l'exposition du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sur ces marchés professionnels au travers de ses Caisses Locales.

Les constats externes portent, d'une part sur la conjoncture économique globale française et européenne, dans laquelle de nombreux économistes voient à ce jour des risques de basculement en récession, et d'autre part sur les alertes circonstanciées issues des analyses réalisées par la Banque de France des Pays de la Loire, et par des sociétés privées. Ils concourent ainsi, d'ores et déjà, à désigner les secteurs suivants comme particulièrement sensibles :

- le secteur du bâtiment qui donne déjà des signes de ralentissement avec la diminution des mises en chantier allant de pair avec la fin des incitations fiscales. Une contraction des appels d'offre des grands donneurs d'ordres est également anticipée ;
- le secteur automobile autour de la réparation, de la construction et de la sous-traitance devrait connaître une forte contraction de son marché. Le déclin des ventes n'a cessé de s'affirmer au cours des derniers mois ;
- le secteur du transport qui est un miroir du niveau d'activité est par ailleurs fragile à cause d'une concurrence exacerbée et qui ne cesse de s'amplifier avec la libéralisation du cabotage au niveau européen ;
- le secteur du commerce de proximité semble également ralentir selon les indicateurs d'activité fournis par la Banque de France.

Les constats internes s'appuient sur l'analyse des portefeuilles clientèle du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie qui relèvent des secteurs concernés. Un filtrage des dossiers les plus sensibles a été opéré, éliminant les montants d'exposition peu significatifs et ne conservant que les trois derniers niveaux de notations les plus bas des encours sains pour déterminer un montant exposé final soumis à provision sectorielle. Celle-ci tient compte d'une réfaction au titre de la provision collective déterminée sur l'ensemble des concours affecté de l'échelon de notation le plus bas des créances saines. La dotation globale s'élève à 8,2 millions d'euros, ces provisions ne sont pas déductibles fiscalement.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : néant

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

L'année 2011 est caractérisée par la poursuite d'un fort niveau d'activité de production sur la lancée des deux derniers exercices. Ce résultat est le fruit d'une démarche volontariste qui s'inscrit dans le Plan à Moyen Terme du Groupe. Les efforts déployés par les collaborateurs se sont portés sur l'ensemble de la gamme des produits et services mais aussi sur l'accroissement du fonds de commerce avec la conquête de plus de 30 000 nouveaux clients pour la seconde année consécutive.

L'ÉPARGNE

Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire progresse de 451 millions d'euros hors comptes courants, soit une variation de +8,4 %. Corrigée de l'effet de la capitalisation des intérêts annuels, la collecte nette atteint 348 millions d'euros. Les principales variations se décomposent comme suit :

	Variation encours	Variation % total
Livrets	197	7,4 %
Epargne logement	70	6,1 %
Epargne à Terme	183	11,8 %
Total Epargne bancaire	451	8,4 %
Comptes de chèques	48	3,8 %
Total Epargne	499	7,5 %

L'épargne bancaire poursuit sa progression à l'image de 2010 sous l'impulsion des livrets rendus plus attractifs avec la hausse des taux de juillet, et de la gamme d'épargne à terme Tonic. L'épargne logement retrouve également tout son attrait enregistrant sa seconde année de collecte positive après une relative désaffection. Ce poste du bilan a profité de l'arbitrage de nos sociétaires qui ont délaissé l'épargne financière.

L'encours des dettes représentées par des titres fléchit de -3,9 % à 324 millions d'euros avec le repli de l'encours de parts B (-4,9 %) à 275 millions d'euros, et ceci malgré la stabilisation de nos encours de titres de créances négociables (+4,5 %) à 49 millions d'euros en dépit de taux à court terme peu rémunérateurs. Les produits de gestion collective ont particulièrement souffert de la conjoncture boursière et enregistrent de nombreux rachats ramenant l'encours à 246

millions d'euros soit un reflux de -24 % sur un an. Tous les types de gestion ont fait l'objet de dégagements importants, et en premier lieu les fonds monétaires qui perdent près du tiers de leurs encours à -31,2 %. Les titres détenus en direct par la clientèle ne se replient que de -11,4 % à 149 millions d'euros.

L'épargne salariale poursuit sa progression régulière à +11 % soit un encours géré de 44 millions d'euros.

Enfin l'épargne assurance avec 104 millions d'euros s'adjuge une progression de +3,3 %. Ce chiffre positif observé pour la totalité de l'exercice masque un fort ralentissement des souscriptions et une pause dans la progression des encours tout au long de l'année 2011.

LES CRÉDITS

La production globale 2011 atteint un nouveau record à 1 952 millions d'euros détrônant l'année 2010 avec 1 825 millions d'euros soit une progression de presque 7 % des sommes distribuées :

- la production de crédits à la consommation avec 285 millions d'euros progresse de 2,5 % et permet de dépasser le seuil de 500 millions d'euros d'encours ;
- la production de crédits à l'habitat profitant des dernières incitations gouvernementales mais aussi de l'attrait de la pierre en période de crise dépasse l'année 2010 pour atteindre 1 067 millions d'euros soit +4,8 % ;
- la production de crédits aux professionnels atteint 466 millions d'euros soit une progression de 22 %.

Seule la production à l'agriculture marque le pas à 134 millions d'euros contre 147 millions d'euros l'an passé soit -8,8 %.

En synthèse : l'encours global net des douteux progresse de 7,82 % (+8.5 % en 2010) à 8 016 millions d'euros.

	Production 2011	Variation Prod N-1	Encours 2011	Variation encours N-1
Crédits à la Consommation	285	2,5 %	509	2,6 %
Crédits à l'habitat	1067	4,8 %	5 077	9,4 %
Crédits aux professionnels	466	22,0 %	1 605	8,7 %
Crédits à l'agriculture	134	-8,8 %	574	3,1 %
Crédits non amortissables	-10	ns	250	-4,6 %

ASSURANCE IARD

Le portefeuille du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie enregistre 383 725 contrats soit une variation de +4,3 % sur l'exercice.

L'ensemble de ces données est en cohérence avec les objectifs du Plan à Moyen Terme du Groupe initié en 2009 où celui-ci affirmait sa volonté de répondre en priorité aux sollicitations de ses sociétaires en tant qu'acteur du développement de son territoire.

ANALYSE DU BILAN

En Millions €	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
			Montant	%
Actif				
Caisses, Banques centrales	153	150	3	2 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	18	-13	-74 %
Instruments dérivés de couverture	111	52	58	112 %
Actifs financiers disponibles à la vente	1 643	1 594	49	3 %
Prêts et Créances sur établissements de crédit	2 330	1 952	378	19 %
Prêts et Créances sur la clientèle	8 134	7 534	600	8 %
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	149	276	-127	-46 %
Compte de régularisation	255	269	-14	-5 %
Immobilisations	51	51	0	1 %
Total Actif	12 830	11 896	934	8 %
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	2	-1	-37 %
Instruments dérivés de couverture	112	76	36	47 %
Dettes envers les établissements de crédit	606	696	-89	-13 %
Dettes envers la clientèle	7 118	6 631	487	7 %
Dettes représentées par un titre	2 867	2 573	293	11 %
Comptes de régularisation	251	173	78	45 %
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0	0 %
Provisions pour risques et charges	48	39	8	21 %
Capitaux propres	1 827	1 705	122	7 %
Total Passif	12 830	11 896	934	8 %

La progression du total de bilan de 8 % traduit l'accroissement global de l'activité du Groupe.

A l'actif, le poste « Caisses et Banques Centrales » progresse de 2 %, principalement par l'augmentation du niveau des réserves obligatoires constituées à la Banque de France. Cette variation est à mettre en perspective avec celle du poste « Dettes envers la clientèle », dont

2 % sont appelés au titre de la constitution de ces réserves.

Les opérations comptabilisées à la juste valeur par résultat sont constituées, tant à l'actif qu'au passif, de positions sur dérivés. La diminution de l'exposition de -14,2 millions d'euros provient de la cession d'une ligne de TSR (Titres Subordonnés Remboursables).

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

L'analyse détaillée par stratégie de ces postes est la suivante :

En Millions €	2011	2010	Variation	% var
Obligations assets swappées en JVRO	0,0	14,2	-14	-100 %
EMTN en JVRO	0,3	0,0	0	
Swap de couverture obligations	3,0	-1,0	4	-384 %
<i>Actif</i>	1,5	1,2		
<i>Passif</i>	1,5	-2,2		
Portefeuille de Caps	2,6	2,3	0,33	14 %
<i>Actif</i>	2,8	2,5		
<i>Passif</i>	-0,2	-0,2		
JVR Actifs	4,6	17,8	-13	-74 %
JVR Passifs	1,3	-2,4	4	-157 %

Par ailleurs, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie réalise des opérations de « Caps » a fin de couvrir, d'une part, ses portefeuilles clientèles de crédits à taux variables plafonnés, et d'autre part, son risque de transformation. Compte tenu de la variation asymétrique entre les instruments de couverture et les instruments couverts, l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée dans l'intervalle requis par les normes. Ces opérations sont donc comptabilisées en juste valeur.

Les postes « Instruments dérivés de couverture » actif et passif, enregistrent les justes valeurs des dérivés réalisés dans le cadre de la gestion globale de taux d'intérêt du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Ces opérations sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs taux fixe sont affectés à une partie du portefeuille de crédits à la clientèle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et les swaps prêteurs inflation (assimilation à un taux fixe en gestion de bilan) sont affectés à une partie des positions livrets. Enfin, les swaps réalisés en couverture des titres émis sont affectés au poste « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont alors considérés comme réalisant une couverture en juste valeur des positions considérées. Les tests de contrôle d'efficacité de couverture sont réalisés dès l'origine de façon

prospective, et réévalués à chaque arrêté de manière rétrospective.

En 2011, l'évolution des postes est la suivante :

En Millions €	2011	2010	Variation	% de variation
Swaps/titres émis	90	45	45	101 %
Swaps/titres acquis	-21	-11	-10	81 %
Swaps clientèle et Inflation	-71	-70	-1	1 %
Position nette actif/passif	-2	-36	34,0	-94 %

Les positions sur titres émis sont prêteuses du taux fixe. Elles profitent du contexte de taux bas qui a prévalu tout au long de l'exercice. A l'inverse, les positions à la clientèle sont emprunteuses du taux fixe. Le niveau global de la partie moyen et long terme de la courbe de taux n'ayant pas varié significativement, la variation de juste valeur est peu significative.

Le volume des « Actifs financiers disponibles à la vente » atteint 1 643 millions d'euros soit une augmentation de 49 millions d'euros. Le poste se ventile de la façon suivante :

En Millions €	2011	2010	Variation	% de variation
Titres de Placement	635	684	-49	-7 %
Participations	10	9	1	14 %
Parts dans les entreprises liées	998	901	97	11 %
Total Actifs Disponibles	1 643	1 594	49	3 %

Le tableau des variations se décompose comme suit :

En Millions €	2010	Dépréciations durables	Acquisitions	Cessions	Variations Juste Valeur	2011
Titres de Placement	684	4	189	-251	9	635
Participations	9	1		0	0	10
Parts dans les entreprises liées	901		8	-1	90	998

Dans les entreprises liées :

- les acquisitions de l'exercice comprennent 6,37 millions d'euros de dividendes réinvestis dans les Assurances du Crédit Mutuel IARD, et 1,2 million d'euros dans Océan Participations. Une cession significative de la Sas SIBE en totalité pour 0,6 million d'euros qui génère une plus value de 0,8 million d'euros ;
- la variation de juste valeur se décompose comme suit en milliers d'euros :

ACM SA	53 166
ACM IARD	9 702
BFCM	13 630
Euro Information	7 230
CIC	6 507
Autres (dont cessions)	120
Total Variation	90 355

Pour les sociétés non cotées, les évaluations sont fournies par l'entité qui dispose du contrôle.

Les « Prêts et Créances sur établissements de crédit » progressent de 378 millions d'euros principalement sous l'effet du solde élevé des comptes courants de correspondants (347 millions d'euros). Cette position a été prise par le Groupe tout au long de l'exercice en vue de parer toute tension éventuelle sur la liquidité interbancaire. La variation des comptes de centralisation associés aux dépôts réglementés à 31 millions d'euros complète la justification de la variation annuelle de ce poste.

Les crédits à la clientèle progressent de 600 millions d'euros, soit 8 %, à 8 134 millions d'euros, progression similaire à celle de l'exercice précédent. Si la progression à +9,4 % des concours à l'habitat reste prépondérante, celle des crédits accordés à la clientèle professionnelle et des entreprises progresse dans des proportions similaires à +8,5 %

marquant une accélération par rapport aux exercices passés (+4,5 % en 2009 et 2010). Ce poste du bilan traduit la volonté affichée du Groupe de rester acteur du développement de son territoire en dépit d'un contexte économique difficile.

Le poste des « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » est en repli de -127 millions d'euros. Cette variation s'explique principalement par des remboursements partiels à hauteur de -88 millions d'euros, des arrivées à échéance pour un total de -20 millions d'euros partiellement compensés par un achat de 1,9 million d'euros et une reprise nette de provision de -1 million d'euros.

Au passif, le besoin en ressources de Trésorerie diminue de -89 millions d'euros. Les concours à terme reçus des établissements se replient de -137 millions d'euros (dont -51 millions d'euros remboursés à la SFEF), les comptes courants de -3 millions d'euros. Ils sont partiellement compensés par le recours à la mise en pension de titres pour 51 millions d'euros.

Les dépôts à la clientèle progressent de 487 millions d'euros à 7 118 millions d'euros sous l'impulsion de l'épargne réglementée pour 275 millions d'euros et de l'épargne bancaire pour 174 millions d'euros, le solde étant formé de la variation positive des comptes courants pour 38 millions d'euros.

Le poste « Dettes représentées par un titre » gagne 293 millions d'euros pour atteindre 2 867 millions d'euros. Le Groupe a privilégié les refinancements de long terme auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat pour 263 millions d'euros et les émissions de Bons à Moyen Terme Négociables pour 222 millions d'euros. Les financements de court terme (inférieurs à un an) ont reculé de -254 millions d'euros. L'impact des couvertures représente 51 millions d'euros et celui des bons émis auprès de la clientèle 11 millions d'euros.

Enfin la variation de situation nette se détaille de la façon suivante :

En Millions €	31/12/2010	Affectation	Dividendes	Augmentation de capital	Diminution de Capital	Variation de Juste Valeur	Autres	Résultat	31/12/2011
Réserves consolidées	622,4	39,4					0,0		661,8
Report à nouveau	0,5	8,7	-8,7						0,5
Primes d'émission	9,5								9,5
Gains ou Pertes Latents	657,2					72,2	1,5		730,8
Capital	367,5			32,2	-45,8				353,9
Résultat 4	8,1	-48,2						70,4	70,4
Total Situation Nette	1 705,2	0,0	-8,7	32,2	-45,8	72,2	1,5	70,4	1 826,9

La situation nette du Groupe progresse principalement grâce à l'évolution positive de la juste valeur de ses actifs financiers de 72 millions d'euros et du résultat de l'exercice de 70 millions d'euros.

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

En millions €	31/12/2011	31/01/2010	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	152	147	5	4 %
Commissions Nettes	102	102	0	0 %
Gains ou Pertes sur portefeuille à la JV par résultat	1	1	0	6 %
Gains ou Pertes nets sur actifs financiers DALV	32	22	10	45 %
Résultat des autres activités	-1	-2	1	-36 %
PRODUIT NET BANCAIRE	285	269	16	6 %
Charges Générales d'exploitation	-162	-155	-7	5 %
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	123	114	9	7 %
Coût du Risque	-33	-51	19	-36 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	90	63	27	43 %
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	ND %
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	90	63	27	43 %
Impôt sur le résultat	-20	-15	-5	34 %
Résultat Net total IFRS	70	48	22	46 %
Résultat consolidé - Minoritaires	0	0	0	ND %
RESULTAT NET	70	48	22	46 %

A 285 millions d'euros, le produit net bancaire progresse de 16 millions d'euros en 2011 :

- la marge d'intérêts progresse de 5 millions d'euros. Cette variation peut s'analyser en -9 millions d'euros de marge nette dépôts et crédits à la clientèle, -10 millions d'euros de charges financières de financement, et +24 millions d'euros de marge procurée par les instruments de couverture contre le risque de taux ;
- les commissions marquent un palier à 102 millions d'euros et n'évoluent pas d'une période à l'autre ;
- le résultat des portefeuilles en juste valeur se stabilise à 587 000 euros contre 556 000 euros. Ce montant peut se décomposer en 4,3 millions d'euros de gains sur titres en juste valeur par résultat (dont 3,6 millions d'euros pour la ligne Saphir finance) et -4,4 millions d'euros de résultat sur instruments dérivés ;
- le portefeuille de titres disponibles à la vente générale 10 millions d'euros de revenus supplémentaires. Sur un total de 32 millions d'euros, ce poste comprend 34 millions d'euros de revenus des titres à revenu variable sous forme de dividendes et résultats de cession, et -2 millions d'euros de provisions sur autres titres détenus à long terme.

Les charges générales d'exploitation progressent de 7 millions d'euros à 162 millions d'euros. Cette variation intègre 2 millions d'euros de charges provenant de taxes nouvelles comprenant

le forfait social (0,7 million d'euros), la taxe systémique (0,8 million d'euros) et la CVAE remplaçant la taxe professionnelle (0,5 million d'euros). Corrigée de ces éléments, la variation des frais généraux est de +3,22 %.

Le coefficient d'exploitation est en progression à 56,8 % contre 57,6 % l'année précédente.

Compte tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation ressort en hausse de 9 millions d'euros à 123 millions d'euros.

Le coût du risque en baisse pour la deuxième année consécutive se ventile selon les lignes suivantes :

	déc-11	déc-10	Variation en montant	Variation en %
Provisions sur base individuelle	-14,2	-18,9	-4,7	24 %
Provisions sectorielles	-8,0	0	-8,0	100%
Actualisation des provisions	-1,6	0,3	-1,9	ND
Provisions sur base collective	0,1	-0,8	0,8	ND
Provisions sur titres de créances douteuses	-9,0	-31,6	22,6	-251 %
Total risques	-32,6	-51,1	18,5	-57 %

La provision collective constituée sur les clients notés E+ (note la plus basse avant le classement en défaut dans le dispositif de notation du groupe CM-CIC) fait l'objet d'une reprise pour 0,1 million d'euros. La ligne de provisions pour créances

douteuses comprend -12 millions d'euros sur la ligne de titres d'Etat Grec et 2 millions d'euros de reprise sur la sortie de la ligne Allied Irish bank.

Compte tenu d'une charge d'impôt de 20 millions d'euros, le résultat net IFRS 2011 ressort à 70 millions d'euros en progression de 46 % par rapport à 2010.

❖ RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES 5 EXERCICES PRÉCÉDENTS

Tous les chiffres sont présentés en norme IFRS.

En milliers €				
2007	2008	2009	2010	2011
60 388	6 969	54 603	48 136	70 399

❖ CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat du Groupe de la façon suivante :

En millions €	2011	2010	% de variation
Groupe bancaire	70,17	47,82	47 %
Volney Développement	0,09	0,18	-50 %
Acman	0,13	0,13	0 %

Toutes les sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale.

❖ CAPITAUX PROPRES

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu, d'une part par les Caisses Locales et d'autre part par ses administrateurs et les Assurances du Crédit Mutuel Vie (société d'assurance mutuelle).



FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mises en équivalence).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les Directions Centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

RISQUE DE CRÉDIT

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires.

En millions €	Bâle I		Bâle II	
	2011	2010	2011	2010
Fonds propres de base (Tiers one)	1 087	1 039	1 087	1 039
Fonds propres complémentaires	341	299	346	299
Déduction des participations Ets Crédits	-11	-99	-32	-113
Risques pondérés	7 689	7 406	5 532	5 286
Ratio global	18,44 %	16,74 %	23,57 %	21,32 %
Ratio Tiers One	14,07 %	13,36 %	17,81 %	16,83 %

Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des contreparties, et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées. Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles,

validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

Arriérés de paiement En milliers €	31.12.2011					VNC des actifs dépréciés	Total actifs faisant objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	<3 mois	>3 mois <6mois	>3 mois	>1 an	Total			
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	15 482	15 482	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0	8 674	8 674	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0	6 808	6 808	0
Prêts et avances	107 177	1 263	0	0	108 440	77 464	185 904	130 766
Institutions non établissements crédits	6 750	0	0	0	6 750	0	6 750	0
Grandes entreprises	16 058	0	0	0	16 058	10 046	26 104	16 106
Clientèle de détail	84 369	1 263	0	0	74 632	67 418	153 050	114 660

Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, via divers comités et lors des Conseils d'Administration.

Éléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation national déployé par tous les Groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une note commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+)

et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse : la première, dans le réseau et la deuxième, au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers, et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de dé classement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un dé classement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion; ils permettent d'étendre le dé classement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2011	31.12.2010
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	2 329 636	1 951 833
Clientèle	8 138 261	7 580 413
Exposition brute	10 467 897	9 532 246
Dépréciations	-93 819	-91 756
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-93 819	-91 756
Exposition nette	10 374 078	9 440 490

	31.12.2011 en %	31.12.2010 en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
Grand Public	77,00 %	76,40 %
Entreprises	12,80 %	13,60 %
Grandes entreprises	4,90 %	6,30 %
Financements spécialisés	0,00 %	0,00 %
Autres	5,30 %	3,70 %

Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	71,0 %	34,6 %
Europe hors France	22,5 %	43,0 %
Autres pays	6,5 %	22,4 %
Autres	5,30 %	3,70 %

	31.12.2011	31.12.2010
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement	163 246	146 512
Dépréciation individuelle	-85 782	-83 659
Provision collective des créances	-8 037	-8 097
Taux de couverture global	57,5 %	62,6 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	52,5 %	57,1 %

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 4 portefeuilles distincts, dont seul le Portefeuille de Distribution génère un risque de crédit significatif.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ces décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

RISQUE DE GESTION DE BILAN

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui sont référencées dans un «Référentiel de gestion de bilan groupe» harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du Groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière.

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources de financement :

- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Pooors de A-1 à court terme et A+ à long terme ;
- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie

et limitée à 1 500 millions d'euros pour le financement de son portefeuille titres ;

- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- un montant de créances sur la clientèle de 475 millions d'euros et un encours de titres de 252 millions d'euros éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2011.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couverture ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- la marge transformée regroupant :
 - à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2 % auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;
 - au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan.

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Service Trésorerie et Gestion Financière. L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2011 s'élevait à 3 191 millions d'euros, en augmentation de 132 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010. Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel du coefficient de liquidité est exercé. Au 31 décembre 2011, ce

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

coefficient s'élevait à 159 %, pour une norme de 100 %.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel-CIC a arrêté à 87 % le coefficient de couverture à 5 ans des emplois par les ressources dans l'activité de banque de détail. Au 31 décembre 2011, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie affichait un ratio de 104,27 %.

RISQUE DE TAUX

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au Groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier.

Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la Commission Européenne.

Plusieurs relations de couverture sont définies :

- relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;
- relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs taux fixe et prêteurs variables.

Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté. En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100 %.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinées à couvrir les prêts à la clientèle

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité

Maturités résiduelles contractuelles en milliers d'euros	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	
Actif				
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	443	10	636	
Dérivés utilisés à des fins de couverture	428	677	131	
Actifs fin. disponibles à la vente	-	8 674	10 302	
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	885 688	201 853	725 675	
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	10 316	14 968	
Autres actifs	47 550	94 020	15	
Passif				
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	250	20	104	
Dérivés utilisés à des fins de couverture	1 829	1 182	1 967	
Passifs fin. évalués au coût amorti	5 131 757	704 124	1 111 625	
<i>Dépôts d'administrations centrales</i>	1 925		4	
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	23 825	49 140	78 735	
<i>Dépôts d'institutions non états de crédit</i>	242			
<i>Dépôts de grandes entreprises</i>	226 967	4 264	24 548	
<i>Dépôts de la clientèle de détail</i>	4 657 139	103 756	236 867	
<i>Titres de dette, y compris les obligations</i>	221 659	546 964	771 471	
Autres engagements	1 840 729	185 899	898 266	

à taux révisables capés ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

Une limite sur la position de transformation : une partie de la marge d'intérêts transformée est réalisée en refinançant le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation. Sur la durée de l'impasse taux fixe, le scénario de stress ne doit pas conduire à une perte de marge supérieure à 10 % du RBE prévu pour la première année, 8 % du RBE la deuxième, 6 % du RBE la troisième et 4 % ensuite. Au 31 décembre 2011, ces limites étaient respectées.

Au niveau national, une limite de sensibilité du PNB à un et deux ans incluant la projection de production nouvelle a été mise en place. Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2005 à +/- 8 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/- 1 % sur les taux variables, +/- 0,5 % sur les taux réglementés).

Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation Bâle II, transposée pour cet aspect dans l'article 30 du CRBF 97-02 (projet en cours), la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200 pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marchés, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2011, la sensibilité de la VAN à une variation défavorable des taux de 200 pb est de -88 millions d'euros en fonds propres supplémentaires.

31.12.2011

	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
	365	1 424	1 730	-	4 608
	4 707	34 615	70 191		110 749
	18 475	128 351	123 391	1 353 739	1 642 932
	835 744	1 876 229	5 848 311	15	10 373 515
	1 608	54 216	67 616	-	148 724
	5				141 590
	134	511	307	-	1 326
	3 165	56 733	47 092		111 968
	609 612	1 650 978	1 295 237	78 718	10 582 051
		3 003	123		5 055
	74 310	267 972	117 843		611 825
					242
	30 984	53 816	17 794		358 373
	271 544	874 552	607 589		6 751 447
	232 774	451 635	551 888	78 718	2 855 109
	31 356	84 222	55 298	40 256	3 136 026



RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

RISQUE DE CHANGE

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie ne supporte pas de risque de change.

RISQUE DE MARCHÉ

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau de la Caisse Fédérale, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées au risque de marché.

L'allocation de fonds propres et les limites de chacun des portefeuilles sont décidées annuellement par un comité stratégique présidé par le Directeur Général et validées par le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale.

Mensuellement des comités ad-hoc, présidés par le Directeur Financier, suivent l'évolution des performances et des risques de chacun des portefeuilles.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gère 4 portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de Capitalisation Long Terme

Ce portefeuille a pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 6 % à 8 % de l'actif risqué en limitant la volatilité globale du portefeuille sur des niveaux de 5 - 6 %.

Il est constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédit, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions, Obligations Convertibles, Gestion Alternative...).

Sa gestion est strictement encadrée par un comité stratégique placé au niveau du Directeur

Général, dont les décisions sont validées par le Conseil d'Administration. Il se réunit à minima 2 fois par an.

Au 31 décembre 2011, son encours s'élève à 168 millions d'euros, pour une exposition nette de 155 millions d'euros répartis dans 37 fonds différents. L'exercice 2011 a été principalement marqué par un environnement économique adverse, de fortes interrogations sur la croissance et surtout une crise de la zone euro qui s'est amplifiée durant l'été. Dans ce contexte, les risques liés à la gestion du portefeuille ont été réduits dès le mois de juin. La performance annuelle du portefeuille affiche une baisse limitée de -1,62 % et impacte négativement le résultat de la Caisse Fédérale de -1,9 million d'euros.

Portefeuille de Distribution

Au 31 décembre 2011, ce portefeuille était scindé en 3 sous-portefeuilles :

- un portefeuille en gestion directe investi uniquement sur du risque de crédit avec un objectif de détention jusqu'à l'échéance et parfaitement immunisé contre le risque de taux ;
- un portefeuille à vocation extinctive, composé de titres subordonnés remboursables émis par des établissements de crédits et d'un titre structuré indexé sur un indice crédit ;
- un portefeuille de créances douteuses.

Au cours de l'exercice, l'exposition du portefeuille a été réduite de 306 millions d'euros, soit par l'effet de l'amortissement naturel des investissements, soit par la cession de certains d'entre eux. Le risque lié aux souverains a ainsi été réduit de 28 millions d'euros, ainsi que celui lié aux titres subordonnés bancaires de 103 millions d'euros.

Le risque souverain latent comprend 82 millions d'euros de risque sur la France, 40 millions d'euros de risque sur l'Espagne et 20 millions d'euros de risque sur la Grèce (voir les événements significatifs).

Au 31 décembre 2011, le portefeuille a dégagé un résultat global négatif de -2,79 millions d'euros.

Portefeuille de Capitalisation Court Terme

Ce portefeuille a été créé en 2010. Il a vocation à être investi uniquement en fonds monétaires et peu volatils. Au 31 décembre 2011, son encours était de 148 millions d'euros et sa performance sur l'année s'établissait à 1,31 % contre 0,88 % pour son indice de référence.

Portefeuille d'actifs non liquides

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 28,2 millions d'euros au 31 décembre 2011. Il impacte positivement le résultat 2011 à hauteur de 0,88 million d'euros.

LE RATIO DE CONTRÔLE DES GRANDS RISQUES

L'instruction 2010-I-01, modifiant l'instruction 200-07 du 4 septembre 2000, et applicable pour la première fois le 31/12/2010 a été mise en œuvre officiellement pour la première fois sur la base de l'arrêté annuel 2010. Cette instruction modifie la notion de bénéficiaire lié, précisant que les dépendances entre parties d'un même groupe doivent être appréciées au-delà de la simple détention capitalistique, notamment en fixant les principes de dépendance économique entre parties liées. Elle précise également les

modalités de calcul des expositions sur les véhicules basés sur des actifs sous-jacents. Ainsi un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite. Par ailleurs, les taux des coefficients de pondération sont revus à la hausse, de même que la déclaration systématique des expositions à pondération nulle. Ce ratio est calculé chaque trimestre selon le critère suivant : le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres du Groupe.

Au 31 décembre 2011, les exigences de ce ratio sont respectées.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En application du décret 2008-1492 du 30 décembre 2008, toutes les sommes dues aux fournisseurs par le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2011 sont exigibles et réglées dans un délai de 30 jours. A cette date, le solde à régler s'élève à 396 300 euros.

BILAN ET PERSPECTIVES

2011 s'achève, mais de nombreuses interrogations subsistent.

L'environnement économique reste des plus incertains. La crise de la dette souveraine née au printemps 2010, s'est largement amplifiée en 2011, sans être définitivement réglée malgré les soutiens accordés à la Grèce. La crise économique demeure, et plus qu'hier, les experts s'interrogent d'une part, sur la capacité des grandes économies à recouvrer des niveaux de croissance leur permettant de baisser leurs niveaux de chômage historiquement élevés, et d'autre part, sur la capacité des pays émergents à soutenir la croissance mondiale.

L'environnement réglementaire dans lequel les banques doivent exercer leurs métiers a beaucoup évolué depuis les événements de

2007. Et en cette fin d'année, il subsiste de nombreuses zones d'ombre dans l'application des nouveaux textes pouvant substantiellement modifier leur business model.

L'exercice 2012 représente la troisième et dernière année du Plan à Moyen Terme dans lequel le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie avait réaffirmé son ancrage mutualiste et territorial, à travers sa volonté d'être « une banque mutualiste à dimension humaine « acteur » du développement de sa région et du Crédit Mutuel ». Aussi du fait de toutes ces incertitudes et dans la continuité des 2 exercices précédents, 2012 sera l'occasion pour le groupe de se concentrer sur les projets de financement liés au dynamisme de son territoire et de renforcer ses fondamentaux économiques, notamment le risque lié à la liquidité.

LISTE DES MANDATS

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

MONSIEUR DANIEL LEROYER

Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
- CREAVENIR (Association)
- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois
- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Membre du Conseil de Surveillance

- CIC

Administrateur

- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)
- Confédération Nationale du Crédit Mutuel (Association)

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au Conseil d'Administration

- GIE CLOE SERVICES

Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au Conseil d'Administration

- SAS Volney Développement
- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Banque Fédérative du Crédit Mutuel

MONSIEUR BERNARD AUBRY

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut-Anjou

MONSIEUR JEAN-LUC BIGARÉ

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel Laval Saint Tugal – Changé

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
- URSSAF
- Caisse Congés Payés Bretagne

Président Directeur Général

- SAS PLAFITECH

Trésorier

- Laval Développement
- Fédération BTP 53

Gérant

- SCI LORKA
- SCI LA PAIX
- SCI BAC

MONSIEUR ERIC BUYSSENS

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Caisse de Crédit Mutuel du Bocage Flérien

Administrateur

- SAS VOLNEY Développement

MADAME NOËLLE CAILLET

Vice-présidente du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Administrateur

- Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon

MONSIEUR JEAN-YVES DROTS

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Administrateur

- Caisse de Crédit Mutuel de Granville

MONSIEUR MICHEL LAMBERT

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Pré-en-Pail et des Avaloirs

Administrateur

- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie

MONSIEUR JACKY MICHEL

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Alençon Centre
- Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Trésorier

- AFAID

MONSIEUR JEAN-LUC RAVENEL

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Coulaines

MONSIEUR JEAN-CLAUDE SOUAVIN

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

- CREAVENIR (Association)

- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel du Val d'Huisne

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)

MONSIEUR MICHEL ANGOT

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne

MONSIEUR PATRICK AUBIN

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Bretagne

MONSIEUR ROGER AURY

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Caisse de Crédit Mutuel de Argentan

Associé

- AURY Fermatures

MONSIEUR STÉPHANE BIGOT

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Emée Bocage

MONSIEUR JEAN-MARC BUSNEL**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- ACOME
- ACOME WUHAN (Chine)
- ACOME ITALIA (Italie)
- ACOME IBERIA (Espagne)
- URSCOP
- Foyer des Hironnelles

Président

- Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire-du-Harcouët
- ACOME XINTAI (Chine)

MADAME GHISLAINE COUALLIER**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-présidente du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Le Lude Luché-Pringé

MONSIEUR JEAN-PIERRE GAUMÉ**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Caisse de Crédit Mutuel de Craon et du Craonnais
- Association BRIO

Autres

- Association Inter Bio Pays-de-la-Loire
- Sapronat
- Earl des Nizières
- SCI du Biopôle du Bocage

MONSIEUR OLIVIER DE LACOSTE DE LAVAL**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Saint Lô Centre

MONSIEUR ALAIN LEMÉE**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse-Royale

Président

- SAS Maine Impression Continu

MONSIEUR GUY MAZÈRES**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Valognes

Trésorier

- Société des Courses de Valognes

MONSIEUR PASCAL PRIEUR**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse de Crédit Mutuel d'Allonnes

Gérant

- SCI SARMELI

MONSIEUR PATRICE PROVOST**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Saint-James

MONSIEUR DANIEL RÉGEREAU**Vice-président du Conseil d'Administration**

- CREAVENIR (Association)
- Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)

MONSIEUR JEAN-LUC RONDEAU**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Sillé-le-Guillaume

MONSIEUR MICHEL ROUSSEAU**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

ACADEA**Président du Conseil d'Administration**

- Caisse de Crédit Mutuel de La Flèche

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Trésorier

- OGEC Notre Dame

MONSIEUR BERNARD SÉROT**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois

MONSIEUR NICOLAS VICTOR**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois-Croix

Gérant

- SARL B.A.A.C

MONSIEUR JOËL VIEL**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Association ANEHP

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Sauveur-le-Vicomte

Président

- Association Espoir Santé
- Association Solidarité Amitié Manche Alba

Secrétaire

- Association Manche Roumanie

MADAME AUDE BESTIN**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Trésorière

- Laval Arts Martiaux

MONSIEUR DANIEL LANDELLE**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Trésorier

- FCPE

MADAME GINETTE MAHMOUDI**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

MONSIEUR HUBERT THOREAU**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Service Conseil Logement 53

COMITÉ D'ENTREPRISE**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

**CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU
ET BASSE-NORMANDIE**

*Siège social : 43, boulevard Volney,
53083 Laval Cedex 9*



BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

En Milliers €

Actif	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Caisse, Banques centrales, CCP	1a	153 463	150 437
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2a, 2c, 4	4 608	18 069
Instruments dérivés de couverture	2c, 3a, 4	110 749	52 352
Actifs financiers disponibles à la vente	2c, 5a, 5b	1 642 932	1 593 596
Prêts et créances sur les établissements de crédits	1a	2 329 636	1 951 833
Prêts et créances sur la clientèle	6a	8 044 442	7 488 657
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3b	89 579	45 185
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	148 724	275 580
Actifs d'impôts courants	9a	86 218	75 387
Actifs d'impôts différés	9b	26 927	16 588
Compte de régularisation et actifs divers	10a	141 807	177 364
Immeubles de placement	12	174	211
Immobilisations corporelles	13a	50 684	50 295
Immobilisations incorporelles	13b	6	0
Total de l'actif		12 829 949	11 895 554

Passif	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2b,2c,4	1 326	2 102
Instruments dérivés de couverture	2c,3a,4	111 968	76 363
Dettes envers les établissements de crédit	1b	606 199	695 558
Dettes envers la clientèle	6b	7 118 108	6 630 941
Dettes représentées par un titre	15	2 855 109	2 571 528
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3b	11 461	1 850
Passifs d'impôts courants	9a	28 101	29 476
Passifs d'impôts différés	9b	25 411	12 409
Compte de régularisation et passifs	10b	197 681	130 833
Provisions techniques des contrats d'assurance	16		0
Provisions	17	47 621	39 264
Capitaux propres totaux		1 826 964	1 705 230
Capitaux propres part du Groupe		1 825 944	1 704 227
Capital et réserves liées	19a	363 421	377 003
Réserves consolidées	19a	661 238	621 849
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	19b	730 886	657 239
Résultat de l'exercice		70 399	48 136
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		1 020	1 003
Total du passif		12 829 949	11 895 554

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2011

En Milliers €

	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et produits assimilés	21	447 963	401 401
Intérêts et charges assimilées	21	-295 806	-254 653
Commissions (produits)	22	117 148	117 005
Commissions (charges)	22	-15 294	-14 994
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	23	587	556
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	24	31 686	21 889
Produits des autres activités	25	1 143	1 928
Charges des autres activités	25	-2 423	-3 927
Produit net bancaire IFRS		285 004	269 205
Charges générales d'exploitation	26a,26b	-155 591	-148 468
Dotations/ Reprises sur amortissements et provisions des Immobilisations corporelles et incorporelles	26c	-6 517	-6 415
Résultat brut d'exploitation IFRS		122 896	114 322
Coût du risque	27	-32 551	-51 062
Résultat d'exploitation IFRS		90 345	63 260
Gains ou pertes sur autres actifs	28	136	-71
Variations de valeur des écarts d'acquisition	29	0	0
Résultat avant impôt IFRS		90 481	63 189
Impôts sur les bénéfices	30	-20 072	-15 033
Résultat net		70 409	48 156
Intérêts minoritaires		10	20
Résultat net		70 399	48 136

Etat des résultats nets et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En Milliers €

	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net		70 409	48 156
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		73 654	150 819
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31, 32	73 654	150 819
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		144 063	198 975
Dont part du Groupe		144 046	198 984
Dont part des intérêts minoritaires		17	-9

FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

En Milliers €

	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net	70 409	48 156
Impôt	20 072	15 033
Résultat avant impôt	90 481	63 189
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 517	6 465
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-50
+/- Dotations nettes aux provisions	8 767	40 056
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-986	-3 330
+/- Autres mouvements	9 290	28 055
=Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	23 588	71 196
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-128 916	95 642
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-72 500	-212 653
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	301 883	-221 270
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	97 943	-21 263
- impôts versés	-45 617	-32 158
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	152 793	-391 702
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	266 862	-257 317
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (a)	120 683	181 734
+/- Flux liés aux immeubles de placement	12	244
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-6 776	-4 144
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	113 919	177 834
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-22 325	24 314
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (b)	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-22 325	24 314
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	358 456	-55 169
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	266 862	-257 317
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	113 919	177 834
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-22 325	24 314
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	246 263	301 432
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	150 358	142 305
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	95 905	159 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	604 719	246 263
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	153 400	150 358
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	451 319	95 905
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	358 456	-55 169

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En Milliers €

Capital		Prime d'émission	Réserves (2)	Impact PV/MV des actif DALV (1)	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres intérêts minoritaires
Situation nette 31/12/2009	334 766	9 495	576 896	506 391	54 603	1 482 151	415
Affectation du résultat (N-1)			54 603		-54 603	0	
Variation du capital de la mère	32 674					32 674	600
Distribution de la mère			-8 961			-8 961	-3
Correction de situation nette	68		-689	-368		-989	
Variation PM/MV actif DALV				151 216		151 216	-29
Variation du périmètre de consolidation					0		1,5
Résultat de l'exercice					48 136	48 136	20
Situation nette 31/12/2010	367 440	9 563	621 849	657 239	48 136	1 704 227	1 003
Affectation du résultat (N-1)			48 136		-48 136	0	
Variation du capital de la mère	-13 582					-13 582	
Distribution de la mère			-8 743			-8 743	
Correction de situation nette			-4			-4	
Variation PM/MV actif DALV				73 647		73 647	7
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					70 399	70 399	10
Situation nette 31/12/2011	353 858	9 563	661 238	730 886	70 399	1 825 944	1 020

(1) DALV : disponible à la vente

(2) Les réserves, au 31 décembre 2011, se décomposent en :

- réserve légale	12 233
- réserve spéciale plus values long terme	59 281
- réserves facultatives statutaires ou contractuelles	444 668
- autres réserves	144 322
- report à nouveau	734

6

61 238

Rémunération du capital :

Il sera proposé une rémunération globale de :

- 1,175 million d'euros au titre des actions d'actionnaires non coopérateurs
- 7,379 millions d'euros au titre des parts B

Les revenus de parts sont assimilés aux dividendes des actions françaises et sont traités fiscalement comme tels.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie fait partie de l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2004-R03 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Toutes les sommes sont exprimées en euros et arrondies au millier.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2011 du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

ACTIVITE D'INVESTISSEMENT

Offre de r emboursement des Titres Subordonnés Remboursables Allied Irish Bank

Au 31 décembre 2010, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie procédait au déclassement en coût du risque d'un investissement de 20 millions d'euros sur la banque irlandaise Allied Irish Bank. Une provision de 16 millions d'euros était alors comptabilisée.

Au premier trimestre 2011, l'émetteur a soumis aux porteurs des titres subordonnés, une offre de rachat à hauteur de 30 % de l'encours nominal. Elle s'inscrivait dans le plan global de redressement du secteur bancaire national imposé par le gouvernement irlandais. En répondant favorablement, le Groupe a été remboursé à hauteur de 6 millions d'euros,

matérialisant ainsi dans les comptes 2011 une perte de 14 millions d'euros et une reprise de provision de 16 millions d'euros, soit un impact en coût du risque positif net de 2 millions d'euros.

Dépréciation des Titres d'Etat Grec

A la clôture de l'exercice 2011, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie détient dans ses livres 20 millions d'euros de titres à taux fixe comptabilisés en « Actifs disponibles à la vente » de maturité 20 mars 2012, émis par la République Hellénique. Ces obligations font partie des souches retenues pour les négociations entre la Grèce et ses créanciers privés visant à diminuer le poids de la dette dans le budget grec. Les premières discussions ont débuté en juillet 2011 et sont toujours en cours. Le principe général de l'accord recherché repose sur l'apport volontaire des établissements financiers de leurs titres grecs à l'échange contre de nouveaux titres émis par une structure supranationale, moyennant l'acceptation d'un abandon d'une partie de la créance originelle.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a déclassé son investissement en douteux et constaté une provision de 60 % du nominal, soit 12 millions d'euros. Cette estimation tient compte du niveau probable d'abandon de créance, intérêts à échoir inclus, niveau nécessaire pour rétablir les ratios d'endettement de la République Hellénique à un seuil jugé compatible à garantir l'exécution d'un plan de désendettement crédible.

Restitution des actifs du programme Saphir plc

Suite à la faillite de Lehman Brothers, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie avait valorisé en 2009 à 0 % la valeur d'un EMTN de 7 millions d'euros émis par le SPV Saphir Antara géré par la banque défaillante. Le SPV, dont l'actif principal était un fonds monétaire géré par Lehman Brothers, était indexé sur la performance d'un panier de contrats sur indices crédits, via un « total return swap » arrangé par Lehman Brothers.

La procédure de recouvrement confiée à un cabinet d'avocats a débouché au cours de l'exercice 2011 sur un accord entre les parties prenantes au véhicule, à savoir les investisseurs, le trustee et l'administrateur judiciaire de Lehman Brothers International. La part des sommes investies dans le SPV a ainsi pu être restituée aux investisseurs, dont le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Le montant recouvré s'élève à 35 839 066,99 €. Cette somme vient contribuer positivement au résultat de l'exercice 2011.

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

Synthèse des provisions sur les titrisations déclassées en 2010

A la clôture de l'exercice précédent, au regard des difficultés de financement de l'immobilier commercial européen, de la dégradation des prix des transactions et des restructurations (report des échéances) supportées par de

nombreuses structures au cours du premier semestre 2010, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie avait déclassé en coût du risque certains investissements de type CMBS. Au cours de l'exercice 2011, le niveau de l'exposition et des risques a évolué comme suit :

Nom de l'exposition	Valeur comptable		Variation de l'exposition	Provisions 2010	Dotation 2011	Reprise 2011	Provisions 2011	% provisionné
	2010	2011						
Fleet Street III A2	9,05	7,48	-1,57	9,05		1,57	7,48	100 %
Fleet Street II	7,97	4,58	-3,39	2,63		1,13	1,50	33 %
Opera Uni	2,46	2,20	-0,26	0,50	1,70		2,20	100 %
Opera Germany	5,00	5,00	0,00	1,50			1,50	30 %
Windermer XII	5,00	5,00	0,00	5,00			5,00	100 %
TOTAL	29,48	24,26	-5,22	18,68	1,70	2,70	17,68	73 %

Les éléments permettant d'apprécier le niveau de provision de chaque ligne sont les suivants :

Fleet Street III – Tranche A2 – 7,48 millions d'euros

La restructuration suit son cours et les quelques cessions intervenues ont permis de rembourser une fraction des encours de la tranche prioritaire. Le taux de provisionnement demeure inchangé à 100 % car le remboursement de certains prêts sous-jacents est remis en cause. Néanmoins la provision fait l'objet d'une reprise à hauteur du montant amorti.

Fleet Street II – Tranche A – 4,58 millions d'euros

Le taux de provisionnement est inchangé, mais la provision est reprise de l'amortissement de l'encours constaté.

Opera Uni - Tranche A – 2,20 millions d'euros

Provisionné à 20 % lors de l'arrêté précédent, cet investissement fait l'objet d'une dotation sur la totalité de son exposition résiduelle soit 1,7 millions d'euros. La dégradation des prêts sous-jacents et des incertitudes sur le droit de l'agent de recouvrement à céder les actifs de la structure incitent le groupe à porter le taux de couverture de la ligne à 100 %.

Windermer XII – Tranche B – 5 millions d'euros / Opera Germany- tranche A – 5 millions d'euros

Les encours et le taux de couverture sont inchangés d'un exercice à l'autre. Aucun élément nouveau ne justifie un ajustement des provisions.

Cession de titres classés en « Détenus jusqu'à l'échéance »

La norme IFRS 39 précise dans son paragraphe AG22 les critères pour autoriser une cession ou un changement de portefeuille de titres détenus en principe jusqu'à l'échéance. Parmi ces critères, on citera la proximité de l'échéance ou l'amortissement de la quasi-totalité du capital du titre, le renforcement des exigences en matière d'exigence de fonds propres prudentiels, la dégradation significative de la solvabilité de l'émetteur. Enfin ventes ou reclassements sont tolérés dans la mesure où le montant d'actifs cédés ne représente pas une part significative du portefeuille global de titres détenus jusqu'à l'échéance. Pour ces motifs, les lignes de titres ci-après ont fait l'objet de cessions totales ou partielles :

• Alpha Bank – 5 millions d'euros

Au cours du mois de septembre, l'investissement de maturité janvier 2012 a été totalement cédé aux motifs reconnus, de la proximité de son échéance finale (moins de 6 mois), et du souhait du groupe de limiter son exposition sur tout résident grec. L'impact sur le résultat 2011 s'élève à -362 000 euros.

• Titan 2006 – 13,8 millions d'euros

Cette tranche super senior d'un CMBS, notée AAA à l'émission, a subi une rapide dégradation de sa notation à A3, soit une perte de 6 échelons en moins de 16 mois. Celle-ci s'explique notamment par l'extension prévisible de la maturité de la majorité des prêts qui composent la structure et qui pourrait entraîner un report des amortissements plus proche de la date légale que de la maturité espérée initialement. Pour ce motif, le groupe a cédé 5 millions d'euros

de nominal soit la moitié de son exposition, constatant une moins value de cession de -639 000 euros.

• **Titan 2007 – 28,7 millions d’euros**

Cette titrisation a été dégradée de AAA à AA2 au cours de l’année. La restructuration des prêts a conduit à l’extension de la maturité au-delà de la « maturité espérée », mais aussi à la concentration du risque. Ce dernier élément impacte fortement le traitement prudentiel de l’investissement. La perte de granularité entraîne une augmentation de la pondération d’exposition réglementaire, et un accroissement de la consommation de fonds propres qui y est associée. Pour ces motifs, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a cédé 10 millions d’euros sur un total de 28,7 millions d’euros avec un impact de 1,17 millions d’euros sur le résultat 2011.

DÉTERMINATION DE PROVISIONS SECTORIELLES

La démarche de provisionnement Filière mise en œuvre au sein du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s’inscrit dans le prolongement d’un certain nombre de constats, tant externes qu’internes, et est notamment liée à :

- l’incidence probable d’évolutions macro-économiques aux niveaux national et régional sur l’activité Crédit Professionnel ;
- l’exposition du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sur ces marchés professionnels au travers de ses Caisses Locales.

Les constats externes portent, d’une part sur la conjoncture économique globale française et européenne, dans laquelle de nombreux économistes voient à ce jour des risques de basculement en récession, et d’autre part sur les alertes circonstanciées issues des analyses réalisées par la Banque de France des Pays de la Loire, et par des sociétés privées. Ils concourent ainsi, d’ores et déjà, à désigner les secteurs suivants comme particulièrement sensibles :

- le secteur du bâtiment qui donne déjà des signes de ralentissement avec la diminution des mises en chantier allant de pair avec la fin des incitations fiscales. Une contraction des appels d’offre des grands donneurs d’ordres est également anticipée ;
- le secteur automobile autour de la réparation, de la construction et de la sous-traitance devrait connaître une forte contraction de son marché. Le déclin des ventes n’a cessé de s’affirmer au cours des derniers mois ;

- le secteur du transport qui est un miroir du niveau d’activité est par ailleurs fragile à cause d’une concurrence exacerbée et qui ne cesse de s’amplifier avec la libéralisation du cabotage au niveau européen ;
- le secteur du commerce de proximité semble également ralentir selon les indicateurs d’activité fournis par la Banque de France.

Les constats internes s’appuient sur l’analyse des portefeuilles clientèle du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie qui relèvent des secteurs concernés. Un filtrage des dossiers les plus sensibles a été opéré, éliminant les montants d’exposition peu significatifs et ne conservant que les trois derniers niveaux de notations les plus bas des encours sains pour déterminer un montant exposé final soumis à provision sectorielle. Celle-ci tient compte d’une réfaction au titre de la provision collective déterminée sur l’ensemble des concours affecté de l’échelon de notation le plus bas des créances saines. La dotation globale s’élève à 8,2 millions d’euros, ces provisions ne sont pas déductibles fiscalement.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L’EXERCICE: néant

PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1 Détermination du périmètre

• **Entité consolidante**

L’entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est constituée de l’ensemble de ses Caisses Locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

• **Périmètre de consolidation**

Les principes généraux d’inclusion d’une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27R, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé d’entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement,



COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

• Variation du périmètre

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie présente ses comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises.

Au cours de l'année 2011, le périmètre du Groupe n'a connu aucune évolution.

1.2 Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31.12.2011 est le suivant :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	PNB en K€	Résultat Net	Activité Exercée
Volney développement	90,0%	90,0%	I.G	315	60	Société de capital risque
ACMAN	100,0%	100,0%	I.G	482	132	Société de courtage d'assurance

(IG= intégration globale)

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale du CM MABN,
- de la SNC SIDEL, détenue à 50,00% par la Caisse Fédérale du CM MABN.

NOTE 2

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation utilisée est la suivante :

• Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du Groupe sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

NOTE 3

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en juin 2005, un amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers,

- qui a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005. Le Groupe a opté pour son application à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle), autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission Européenne, a été appliquée par le Groupe ;
 - le retraitement des états financiers selon IAS 29 relatif à l'information financière dans les économies hyper inflationnistes est pris en compte bien que le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne soit pas concerné ;
 - les dérivés incorporés dans un contrat hôte sont séparés le cas échéant conformément à la norme IFRIC9 ;
 - le Groupe n'a pas eu recours à l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan soit, généralement, le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

3.2 Provisions pour dépréciation des prêts et créances, engagement de financement et de garantie

• Critères de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 3.1 « Prêts et Créances ».

• Provision individuelle pour dépréciation des prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou du groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variables, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu. L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier et les collectivités locales ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a d'échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les



COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

• **Provision collective sur les prêts et créances**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradations internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées, en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondant à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

3.3 Titres

Les achats et ventes normalisés sont enregistrés dès la date de transaction pour toutes les catégories de titres.

• **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

■ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

■ **Instruments négociés sur un marché actif**

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

■ **Instruments négociés sur un marché non actif**

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait (crédit, liquidité). Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

■ **Hiérarchie de la juste valeur**

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : à la juste valeur reposant sur un cours coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : à la juste valeur reposant sur un cours de marché actif pour des instruments semblables ou sur des techniques de valorisation dont toutes les données sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : à la juste valeur reposant sur une valorisation sur la base de données internes contenant des données non observables significatives.

■ **Classification**

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
 - la réduction significative de distorsions de

traitement comptable entre certains actifs et passifs.

■ **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les titres classés en « Actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur. Les plus et moins values de cession ne comprennent pas les revenus et dividendes.

• **Actifs financiers disponibles à la vente**

■ **Classification**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente » comprennent les actifs financiers non classés ni en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à maturité », ni en « Juste valeur par résultat ».

■ **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs

financiers disponibles à la vente ».

■ **Dépréciation et risque de crédit des actifs disponibles à la vente**

a) dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres.

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le Groupe Crédit Mutuel considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat. Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

b) dépréciation au titre du risque de crédit.

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit permet de déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Celles-ci sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

• **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

■ **Classification**

Cette catégorie correspond aux actifs financiers à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable que le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres ne peuvent faire l'objet d'opérations



COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

de couverture du risque de taux d'intérêt. Par ailleurs, les règles de cession de ce portefeuille, définies par la norme IAS 39, s'avèrent très strictes.

■ **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

■ **Risque de Crédit**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

• **Dérivés et comptabilité de couverture**

■ **Comptabilité de couverture**

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle n'est pas utilisée par le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie ; elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39

pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la Direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

■ **Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs identifiés**

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente. » Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du

fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour gérer ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carved-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement règlementaires (FINREP). Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

3.4 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction. Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5 Dettes subordonnées

Néant.

3.6 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés

d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

3.7 Provisions pour risques et charges

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (§ 3.8).

3.8 Dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option. Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit. Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

3.10 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et Charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel ».

• Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaire dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel. Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses

démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme du secteur privé en fonction de la durée des engagements, a été fixé à 3,10 %,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales, conduit à une revalorisation de la masse salariale annuelle de 2,40 %,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflatée pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 65 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel. Le Groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels excédant le corridor (au-delà de 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'engagement brut au titre des prestations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime) en compte de résultat de l'exercice sous forme de provision, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Le tableau ci-après résume les évolutions de la valeur des actifs et passifs sur les 5 dernières années :

Toutes sommes en K€ base décembre	2007	2008	2009	2010	2011
Engagement de Passif Social	7 336	7 222	8 459	8 054	8 114
Valeur de l'Actif (contrat)	7 383	7 715	7 654	9 229	9 169
Solde Actif/Passif	47	493	-805	1 175	1 055
Revalorisation de l'Actif	318	332	300	428	368
Rendement de l'actif	4,5%	4,5%	3,9%	4,6%	4,0%
Primes versées au contrat	584	413	1 954	0	0
IFC versées aux salariés et reprises au contrat 41	0	748	1 150	405	428

Les éléments de calcul de l'actif social ne sont pas définitivement établis par le prestataire d'assurances en charge de la gestion du contrat. Le chiffre communiqué est basé sur la meilleure estimation du contrat de la Caisse Fédérale, principal employeur du Groupe. Le taux de rémunération indiqué est le taux minimal garanti au contrat. En tout état de cause la valorisation du contrat couvre l'intégralité du passif social validé sur l'ensemble de l'effectif au 31 décembre 2011.

• Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

• Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps... L'engagement du Groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés.

Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

• Avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.11 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles

et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou des fins administratives. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Immobilisations corporelles		
Immeubles	Constructions Structures	20 ans linéaire
	Equipements	20 ans linéaire
	Agencements Installations	10 ans linéaire
Mobilier		10 ans linéaire
Matériel		5 ans linéaire
Matériel informatique		4 ans linéaire

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois. Les droits de bail sont dépréciés à 100 %.



COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

3.12 Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions directement liées à la mise en place des prêts sont étalées. Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.13 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur. Le Groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôt différé dans les comptes consolidés.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants. Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.14 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logements, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat. Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

3.15 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser leur titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors bilan dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2011, le montant des garanties financières données s'élève à 123 millions d'euros. Ces dernières ont été exclusivement accordées au bénéfice d'établissements de crédit. L'exposition du Groupe se répartit sur des signatures souveraines et de grandes signatures institutionnelles pour majorité constituées de banques internationales. L'évolution de l'encours garanti au cours de l'année écoulée est la suivante :

Expositions en millions d'euros	2010	2011	Variation
Corporate	148	78	-70
- dont signatures bancaires	128	73	-55
Etats Souverains	90	40	-50
- dont Roy. D'Espagne	40	40	0
- dont Rép. De Hongrie	10	0	-10
- dont Rép. De Pologne	20	0	-20
- dont Rép. Tchèque	20	0	-20
Total	238	118	-120

Après analyse, malgré la conjoncture, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie considère que les plans de soutien des grands Etats accordés aux banques d'une part, et la forte interdépendance des Etats souverains de l'Europe d'autre part, éloignent la perspective d'un événement de crédit qui seul permettrait de justifier la constatation de dépréciations durables. De même, au 31 décembre 2011, une garantie reçue d'établissement de crédit de 5 millions d'euros est enregistrée dans les comptes sur une exposition d'émetteur « Corporate ». Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.16 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

- Actifs ou passifs financiers monétaires
Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat »
- Actifs ou passifs financiers non monétaires
Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

3.17 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des

risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- instruments financiers cotés lorsque la juste valeur est jugée non pertinente car liée à l'absence de cotation. Dans ce cas, les lignes concernées sont décrites dans le paragraphe relatif aux « Evénements significatifs » ;
- instruments financiers non cotés évalués à leur juste valeur ;
- régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- provisions sur créances dépréciées ;
- provisions pour risques et charges ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

NOTE 4

INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

NOTE 5

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont les sociétés consolidées, et les administrateurs du 2^e degré (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation.

NOTE 6

INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

La politique de rémunération de l'entreprise, présentée au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale par le Directeur Général, s'appuie sur les éléments techniques fournis par le Directeur des Ressources Humaines. La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée par le Conseil d'Administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Il se réunit une fois par an.

La politique de rémunération de l'entreprise, s'appliquant à tous les salariés du Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, est constituée d'une partie fixe (salaire) et d'une partie variable se décomposant en :

- un versement d'un montant maximum équivalent à 1,20 mois de salaire déterminé

selon un régime de participation dérogatoire par accord collectif lié aux résultats de l'entreprise ;

- un complément de versement d'un montant maximum équivalent à 1,30 mois de salaire (réparti en 0,90 mois lié aux résultats financiers et 0,40 mois lié à l'activité commerciale) déterminé selon un régime d'intéressement par accord collectif qui se déclenche lorsque le résultat d'exploitation permet de dégager un versement à 100 % de la participation.

La rémunération de l'organe exécutif composé de la Présidence et de la Direction Générale est la suivante :

En milliers d'euros

Part Fixe	Part variable	Avantage en nature
302	31	7

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés. Ces derniers s'inscrivent dans le dispositif commun de la politique de rémunération de l'entreprise telle que définie plus haut.

NOTE 7

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS32	Instruments financiers - présentation	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	L'amendement porte sur le classement des émissions de droits Non concerné
IAS24 R	Informations relatives aux parties liées	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	Non significative
Amendement à IFRIC14	Paiements anticipés des exigences de financement minimal	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	Non concerné
IFRIC19	Extinctions de passifs financiers à l'aide d'instruments de capitaux propres	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	Non concerné

NOTE 8 – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : néant.

NOTE 9 – RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

En milliers d'euros

2007	2008	2009	2010	2011
60 388	6 969	54 603	48 136	70 399

NOTE 10 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2011. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur. Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable. Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance.

De ce fait, les plus values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si, toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

	31.12.2011			31.12.2010		
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
Actif						
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 331 422	2 329 636	1 786	1 953 037	1 951 833	2 104
Prêts et créances à la clientèle	8 922 241	8 044 442	877 799	7 953 333	7 488 657	464 676
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	138 037	148 724	-10 687	261 103	275 580	-14 477
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	624 577	606 199	-18 378	709 322	695 558	-13 764
Dettes envers la clientèle	7 325 226	7 118 108	-207 118	6 732 967	6 630 941	-102 026
Dettes représentées par un titre	2 979 995	2 855 109	-124 886	2 626 570	2 571 528	-55 042

NOTE 11 – DIVIDENDES

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CM-CIC : 7 379 000 euros ce qui correspond à la rémunération des parts B.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

I. Notes relatives au bilan

NOTE 1 – CAISSE, BANQUES CENTRALES, ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT

1 a. Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2011	31.12.2010
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	125 433	121 437
Caisse	28 030	29 000
Total	153 463	150 437
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	1 757 982	1 711 217
Autres comptes ordinaires	344	580
Prêts	66 778	68 482
Autres créances	494 052	145 052
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances rattachées	10 480	26 502
Total	2 329 636	1 951 833

1 b. Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2011	31.12.2010
Autres comptes ordinaires	2 098	5 486
Emprunts	422 328	444 770
Autres dettes	117 020	233 486
Pensions	61 291	9 500
Dettes rattachées	3 462	2 316
Total	606 199	695 558

NOTE 2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

2 a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2011			31.12.2010		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Obligations & autres titres à revenu fixe	342	0	342	0	14 196	14 196
Côtés	342	0	342	0	14 196	14 196
Non ôtés c	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de transaction	4 266	0	4 266	3 873	0	3 873
Total	4 608	0	4 608	3 873	14 196	18 069

2 b. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2011	31.12.2010
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instruments dérivés de transaction	1 326	2 102
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Total	1 326	2 102

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat : Néant.

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

2 c. Hiérarchie de la juste valeur

	31.12.2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	609 969	8 000	1 024 963	1 642 932
- Effets publics & valeurs assimilées - DALV	57 618	8 000	0	65 618
- Obligations & autres titres à revenu fixe - DALV	221 219	0	156	221 65
- Actions & autres titres à revenu variable - DALV	331 142	0	16 813	347 955
- Participations & ATDLT - DALV	0	0	9 942	9 942
- Parts entreprises liées - DALV	0	0	998 052	998 052
Transaction / JVO	0	4 266	342	4 608
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	342	342
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	4 266	0	4 266
Instruments dérivés de couverture	0	110 749	0	110 749
Total	609 969	123 015	1 025 305	1 758 289
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	0	1 326	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	1 326	0	1 326
Instruments dérivés de couverture	0	111 968	0	111 968
Total	0	113 294	0	113 294

3

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3

	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transfert	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Disponible à la vente	921 476	12 256	7 705	-673	-4 638	156	-2 839	91 522	-2	1 024 963
-Oblig. Et autres TRF	0	0	0	0	0	156	0	0	0	156
-Actions, TAP et autres TRV – DALV	12 136	8 226	0	0	-4 638	0	0	1 089	0	16 813
- Participations & ATDLT-DALV	8 701	4 030	0	-16	0	0	-2 850	78	-1	9 942
- Parts entreprises liées-DALV	900 639	0	7 705	-657	0	0	11	90 355	-1	998 052
-Transaction VO	0	0	0	0	0	342	0	0	0	342

NOTE 3 – COUVERTURE

3 a. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif P	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)	110 749	111 968	52 352	76 363
Total	110 749	111 968	52 352	76 363

3 b. Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31.12.2011	31.12.2010	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	89 579	45 185	44 394
de passifs financiers	11 461	1 850	9 611

NOTE 4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

	31.12.2011			31.12.2010		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux						
- Swaps	212 324	1 448	1 502	166 929	1 164	2 254
- Options et instr. conditionnels	236 310	2 818	(176)	390 595	2 709	-152
Instruments de change						
- Autres contrats fermes	147 014	0	0	131 825	0	0
Autres que taux et change						
- Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Sous-total	595 648	4 266	1 326	689 349	3 873	2 102
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
- Swaps	3 566 390	110 749	111 968	2 471 048	52 352	76 363
- Options et instr. conditionnels	0	0	0	0	0	0
Sous-total	3 566 390	110 749	111 968	2 471 048	52 352	76 363
Total	4 162 038	115 015	113 294	3 160 397	56 225	78 465

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

NOTE 5 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

5 a. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2011	31.12.2010
Effets publics	65 296	69 700
Obligations et autres titres à revenu fixe	217 622	251 808
Cotés	216 792	247 643
Non cotés	830	4 165
Actions et autres titres à revenu variable	347 955	358 521
Cotés	323 626	339 627
Non cotés	24 329	18 894
Titres immobilisés	1 007 994	909 339
Titres de participations	5 818	4 876
Autres titres détenus à long terme	4 124	3 824
Parts dans les entreprises liées	998 052	900 639
Créances rattachées	4 065	4 228
Total	1 642 932	1 593 596
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	730 886	657 239
Dont actifs dépréciés	43	43
Dont titres à revenu fixe dépréciés	31 345	30 362
Dont dépréciation	-25 753	-26 585
Dont titres participation cotés	0	0

5 b. Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Caisse Centrale Crédit Mutuel	6,29 %	356 000	7 205 000	42 000	26 100
BFCM	0,86 %	3 262 947	145 528 978	222 521	302 075
SA GACM	8,20%	2 849 713	2 917 078	251 894	244 804
SA ACM IARD	3,60%	1 244 057	3 595 256	1 916 522	219 203
SA EURO INFORMATION	7,84%	593 559	716 543	731 084	70 843
SNC SIDEL	50,00%	-23	496	56	-175
SAS PATRIMONIALE 72	11,00%	1 205	4 238	289	-38
OCEAN PARTICIPATIONS	10,00%	34 909	36 150	1 119	1 006

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2010 (chiffres CNC).

NOTE 6 – CLIENTÈLE

6 a. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2011	31.12.2010
Créances saines	7 975 015	7 433 901
Créances commerciales	46 727	54 501
Autres concours à la clientèle	7 903 924	7 356 097
crédits à l'habitat	5 085 834	4 652 164
autres concours et créances diverses dont pensions	2 818 090	2 703 933
Créances rattachées	24 364	23 303
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	163 246	146 512
Créances brutes	8 138 261	7 580 413
Provisions individuelles	-85 782	-83 659
Provisions collectives	-8 037	-8 097
Total	8 044 442	7 488 657
dont prêts subordonnés	0	0

Opérations de location financement avec la clientèle : néant.

6 b. Dettes envers la clientèle

	31.12.2011	31.12.2010
Comptes d'épargne à régime spécial	4 761 427	4 484 830
à vue	3 070 055	2 873 502
à terme	1 691 372	1 611 328
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	3 877	5 005
Sous-total	4 765 304	4 489 835
Comptes ordinaires	1 310 607	1 272 368
Comptes et emprunts à terme	1 025 448	856 438
Pensions	0	0
Dettes rattachées	16 749	12 300
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	2 352 804	2 141 106
Total	7 118 108	6 630 941

NOTE 7 – ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31.12.2011	31.12.2010
Titres	165 976	293 760
Effets publics	0	9 808
Obligations et autres titres à revenu fixe	165 976	283 952
Cotés	141 647	254 388
Dépréciés	24 329	29 564
Créances rattachées	425	492
Total brut	166 401	294 252
dont actifs dépréciés	24 239	29 484
Provisions pour dépréciation	-17 677	-18 672
Total net	148 724	275 580

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

NOTE 8 – CADRAGE DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

	31.12.2010	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2011
Prêts et créances sur la clientèle	-91 756	-29 016	26 949	4	-93 819
Titres en AFS "disponibles à la vente" TRF	-26 585	0	16 000	-318	-10 515
Titres en AFS "disponibles à la vente" TRV	-388	-2 865	15	0	-3 238
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance »	-18 672	-1 771	2 765	1	-17 677
Total	-137 013	-33 652	45 729	-313	-125 249

NOTE 9 – IMPÔTS

9 a. Impôts courants

	31.12.2011	31.12.2010
Actif (par résultat)	86 218	75 387
Passif (par résultat)	28 101	29 476

9 b. Impôts différés

	31.12.2011	31.12.2010
Actif (par résultat)	26 927	16 588
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	25 411	12 409

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur				
PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	0	25 11	4	0
provisions	12 577	0	3 354	0
autres décalages temporaires	14 350	0	13 234	0
Total des actifs et passifs d'impôts différés	26 927	25 411	16 588	12 409

NOTE 10 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

10 a. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2011	31.12.2010
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	47 018	17 016
Comptes d'ajustement sur devises	4	4
Produits à recevoir	3 942	4 308
Comptes de régularisation divers	28 530	25 655
Sous-total	79 494	46 983
Autres actifs		
Dépôts de garantie versés	0	54 094
Débiteurs divers	62 313	76 287
Sous-total	62 313	130 381
Total	141 807	177 364

10 b. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2011	31.12.2010
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	7	12
Charges à payer	6 105	6 306
Produits constatés d'avance	92 280	89 534
Comptes de régularisation divers	63 173	2 324
Sous-total	161 565	98 176
Autres passifs		
Versements restant à effectuer sur titres	600	78
Créditeurs divers	35 516	32 579
Sous-total	36 116	32 657
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	0	0
Sous-total	0	0
Total	197 681	130 833

NOTE 11 – PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE : Néant.

NOTE 12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2011
Coût historique	862	0	-53	0	809
Amortissement et dépréciation	-651	-25	41	0	-635
Montant net	211	-25	-12	0	174

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

NOTE 13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

13 a. Immobilisations corporelles

	31.12.2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2011
Coût historique					
Terrains d'exploitation	2 199	87	-17	0	2 269
Constructions d'exploitation	94 088	6 330	-1 729	0	98 689
Autres immobilisations corporelles	20 754	6 086	-7 026	0	19 814
Total	117 041	12 503	-8 772	0	120 772
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	-50 713	-5 669	1 497	0	-54 885
Autres immobilisations corporelles	-16 033	-848	1 678	0	-15 203
Total	-66 746	-6 517	3 175	0	-70 088
Montant net	50 295	5 986	-5 597	0	50 684

Dont immeubles loués en location financement : néant.

13 b. Immobilisations incorporelles

	31.12.2010	Acquisitions	Cessions	31.12.2011
Coût historique				
Immobilisations acquises	3 154	6	-36	3 124
logiciels	29	0	0	29
autres	3 125	6	-36	3 095
Total	3 154	6	-36	3 124
Amortissement et dépréciation				
Immobilisations acquises	-3 154	0	36	-3 118
logiciels	-29	0	0	-29
autres	-3 125	0	36	-3 089
Total	-3 154	0	36	-3 118
Montant net	0	6	0	6

NOTE 14 – ECART D'ACQUISITION

Néant.

NOTE 15 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2011	31.12.2010
Bons de caisse	56 928	47 743
TMI & TCN	2 771 975	2 508 267
Dettes rattachées	26 206	15 518
Total	2 855 109	2 571 528

NOTE 16 – PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Néant.

NOTE 17 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2010	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	31.12.2011
Provisions pour risques	7 587	16 816	-7	-1 675	22 724
Sur engagements par signature	1 459	1 062	0	-1 035	1 486
Provision pour impôts	3 030	120	0	-566	2 584
Provisions pour litiges	1 324	856	-7	-71	2 102
Provisions pour risques/crédances diverses	1 774	14 778	0	0	16 552
Autres provisions	30 684	1 032	-180	-7 577	23 959
Provision pour épargne logement	9 124	7	0	-2 725	6 406
Provision pour éventualités div.	16 015	935	-180	-4 376	12 394
Autres provisions	5 545	90	0	-476	5 159
Provisions pour engagement de retraite	993	40	-95	0	938
Total	39 264	17 888	-282	-9 249	47 621

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	531 669	439 049	29 891	1 000 609
Montant des provisions sur PEL			841	841
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				196 282
Montant des provisions sur CEL				3 182
Dotations Provisions EL				(6)
Reprises Provisions EL				2 725
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				(80 966)
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2 382

Engagements de retraites et avantages similaires

	31.12.2010	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2011
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	993	40	-95	938

Principales hypothèses actuarielles retenues

	31.12.2011	31.12.2010
Taux d'actualisation	3,10 %	3,10%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	2,10 %	2,40%

Indemnités de fin de carrière

	31.12.2011	31.12.2010
Engagements	8 114	8 054
Contrat d'assurance	9 169	9 229
	-1 055	-1 175

NOTE 18 – DETTES SUBORDONNÉES : Néant.

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

NOTE 19 – RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

19 a. Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2011	31.12.2010
Capital et réserves liées au capital	363 421	377 003
Capital	353 858	367 440
Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 563
Réserves consolidées	661 238	621 849
Autres réserves (dont effets liés à la première application)	661 237	621 849
Report à nouveau	1	1
Total	1 024 659	998 852

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les Caisses Locales et d'autre part par les administrateurs et par les Assurances du Crédit Mutuel Vie (société d'assurance mutuelle).

19 b. Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2011	31.12.2010
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs disponibles à la vente	730 886	657 239
- dérivés de couverture (CFH)	0	0
Total	730 886	657 239

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

NOTE 20 – ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	42 013	29 188
Engagements en faveur de la clientèle	1 094 881	985 239
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	118 000	238 000
Engagements d'ordre de la clientèle	137 009	109 599
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	2 696	3 908
Engagements reçus	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement		
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 228 684	1 072 545
Engagements reçus de la clientèle	137 816	121 879
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	19 646	9 433

Actifs donnés en garantie de passif

	31.12.2011	31.12.2010
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opération de marché	0	54 094
Titres et valeurs donnés en pension	61 291	9 500
Total	61 291	63 594

II. Notes relatives au compte de résultat

NOTE 21 – INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS

	31.12.2011		31.12.2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	51 185	-14 267	43 234	-14 227
Clientèle	322 632	-152 573	308 264	-129 019
Instruments dérivés de couverture	57 126	-69 682	33 465	-69 769
Actifs financiers disponibles à la vente	10 316		10 887	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 704		5 551	0
Dettes représentées par un titre		-59 284	0	-41 638
Total	447 963	-295 806	401 401	-254 653
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	390 837	-226 124	367 936	-184 884
Dont intérêts sur passifs au cout amorti		-226 124		-184 884

NOTE 22 – COMMISSIONS

	31.12.2011		31.12.2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 703	-351	1 767	-312
Clientèle	32 414	-15	31 447	-17
Titres	6 257	-63	6 862	-105
Dont activités gérées pour compte de tiers	4 400		4 851	
Instruments dérivés	26	0	46	0
Change 8	2	0	53	0
Engagements de financement et de garantie	0	-2	0	-8
Prestations de services	76 666	-14 863	76 830	-14 552
Total	117 148	-15 294	117 005	-14 994

NOTE 23 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2011	31.12.2010
Instruments de transaction	-3 289	-995
Instruments à la juste valeur sur option	4 321	1 537
Inefficacité des couvertures	-872	0
Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-872	0
variations juste valeur des éléments couverts	-16 670	-12 065
variations juste valeur des éléments de couverture	15 798	12 065
Résultat de change	427	14
Total des variations de juste valeur	587	556
dont dérivés de transaction	-3 561	-1 212
dont estimées à partir d'un modèle de valorisation comprenant des données non observables sur le marché :	0	0

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

NOTE 24 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2011			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	-3 423	0	-3 423
Actions et autres titres à revenu variable	692	798	0	1 490
Titres immobilisés	33 801	850	1 148	35 799
Autres	0	-2 180	0	-2 180
Total	34 493	-3 955	1 148	31 686

	31.12.2010			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	-2 235	0	-2 235
Actions et autres titres à revenu variable	641	2 800	0	3 441
Titres immobilisés	17 445	3 401	-163	20 683
Autres	0	0	0	0
Total	18 086	3 966	-163	21 889

NOTE 25 – PRODUITS / CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31.12.2011	31.12.2010
Produits des autres activités		
Contrats d'assurance	0	403
Immeubles de placement :		
reprises de provisions/amortissements	0	0
plus values de cession	0	0
Charges refacturées	77	73
Autres produits	1 066	1 452
Sous-total	1 143	1 928
Charges des autres activités		
Contrats d'assurance	0	-1
Immeubles de placement	-25	-29
dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-25	-29
moins values de cession	0	0
Autres charges	-2 398	-3 897
Sous-total	-2 423	-3 927
Total autres produits nets / autres charges nettes	-1 280	-1 999

Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2011	31.12.2010
Autres charges des produits techniques et non techniques	0	-1
Produits nets des placements	0	403
Total	0	402

NOTE 26 – FRAIS GÉNÉRAUX

	31.12.2011	31.12.2010
Charges de personnel	-104 321	-101 816
Autres charges	-57 787	-53 067
Total	-162 108	-154 883

26 a. Charges de personnel

	31.12.2011	31.12.2010
Salaires et traitements	-58 983	-55 796
Charges sociales	-27 356	-28 334
Intéressement et participation des salariés	-10 961	-10 533
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-7 021	-7 153
Total	-104 321	-101 816

Effectifs moyens

	31.12.2011	31.12.2010
Techniciens de la banque	1 113	1 101
Cadres	537	544
Total	1 650	1 645

Aucune charge n'est provisionnée ni enregistrée au titre du droit individuel à la formation (DIF).

26 b. Autres charges d'exploitation

	31.12.2011	31.12.2010
Impôts et taxes	-6 742	-4 582
Services extérieurs	-44 451	-42 246
Autres charges diverses	-77	176
Total	-51 270	-46 652

Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat :

	31.12.2011	31.12.2010
Mazars, Tour Exaltis 61, 92400 Courbevoie	132	141
Cifralex, 92 avenue Robert Buron, 53000 Laval	90	71

26 c. Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2011	31.12.2010
Amortissements :	- 6 517	-6 465
- immobilisations corporelles	-6 517	-6 458
- immobilisations incorporelles	0	-7
Dépréciations :	0	50
- immobilisations incorporelles	0	50
Total	-6 517	-6 415

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

NOTE 27 – COÛT DU RISQUE

31.12.2011	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-28 297	26 055	-6 802	-601	890	-8 755
Location financement	0	0	0	0	0	0
Autres clientèle	-28 297	26 055	-6 802	-601	890	-8 755
Sous total	-28 297	26 055	-6 802	-601	890	-8 755
HTM - DJM	-1 771	2 765	0	0	0	994
AFS - DALV	-12 000	16 000	-14 000	0	0	-10 000
Autres	-15 840	1 050	0	0	0	-14 790
Total	-57 908	45 870	-20 802	-601	890	-32 551

31.12.2010	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-35 936	24 928	-8 778	-428	574	-19 640
Location financement	0	0	0	0	0	0
Autres clientèle	-35 936	24 928	-8 778	-428	574	-19 640
Sous total	-35 936	24 928	-8 778	-428	574	-19 640
HTM - DJM	-15 584	1 715	0	0	0	-13 869
AFS - DALV	-16 468	0	0	0	0	-16 468
Autres	-2 88	1 03	50	0	0	-1 85
Total	-70 576	28 146	-8 778	-428	574	-51 062

0

NOTE 28 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31.12.2011	31.12.2010
Immobilisations corporelles & incorporelles		
MV de cession	-181	-164
PV de cession	317	93
Total	136	-71

NOTE 29 – VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Néant.

NOTE 30 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2011	31.12.2010
Charge d'impôt exigible	-24 935	-24 335
Charge d'impôt différé	10 339	9 365
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-5 476	-63
Total	-20 072	-15 033

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2011	31.12.2010
Taux d'impôt théorique	36,10 %	34,43 %
Impact du taux réduit s/PV à long terme	-0,46 %	-2,27 %
Décalages permanents	-13,12 %	-0,97 %
Autres	-0,34 %	-7,40 %
Taux d'impôt effectif	22,18 %	23,79%
Résultat taxable	90 481	63 189
Charge d'impôt	-20 072	-15 033

NOTE 31- RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2011 Mouvements	31.12.2010 Mouvements
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	1 488	-76
Autres mouvements	72 166	150 895
Total	73 654	150 819

NOTE 32 – IMPÔT RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2011			31.12.2010		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	86 656	-13 002	73 654	158 561	-7 742	150 819
Total	86 656	-13 002	73 654	158 561	-7 742	150 819

NOTE R1 – RATIOS RÉGLEMENTAIRES

FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin

en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidées ou mises en équivalence).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation de réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

NOTE R2 – SUIVI DU RISQUE DE CRÉDIT

Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les Directions Centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Ainsi, un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des contreparties et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, via divers comités et lors des Conseils d'Administration.

Éléments d'information sur la gestion du risque

Un système national de cotation déployé par tous les Groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence

Arriérés de paiement et encours dépréciés bénéficiant de garanties reçues :

En K € Arriérés de paiement	31.12.2011					VNC des actifs dépréciés	Total actifs faisant objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	<3 mois	>3 mois <6 mois	>3 mois	>1 an	Total			
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	15 482	15 482	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0	8 674	8 674	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0	6 808	6 808	0
Prêts et avances	107 177	1 263	0	0	108 440	77 464	185 904	130 766
Institutions non établissements crédits	6 750	0	0	0	6 750	0	6 750	0
Grandes entreprises	16 058	0	0	0	16 058	10 046	26 104	16 106
Clientèle de détail	84 369	1 263	0	0	74 632	67 418	153 050	114 660

positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse : la première, dans le réseau et la deuxième, au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation, ou, le cas échéant les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers, et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion ; ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2011	31.12.2010
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	2 329 636	1 951 833
Clientèle	8 138 261	7 580 413
Exposition brute	10 467 897	9 532 246
Dépréciations		
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-93 819	-91 756
Exposition nette	10 374 078	9 440 490

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

	31.12.2011 en %	31.12.2010 en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
Grand Public	77,00%	76,4%
Entreprises	12,80%	13,6%
Grandes entreprises	4,90%	6,3%
Financements spécialisés	0,00%	0,0%
Autres	5,30%	3,7%

Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	71,0%	34,6 %
Europe hors France	22,5%	43,0 %
Autres pays	6,5%	22,4 %

	31.12.2011	31.12.2010
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement	163 246	146 512
Provisions pour dépréciation individuelle	-85 782	-83 659
Provision collective des créances	-8 037	-8 097
Taux de couverture global	57,5%	62,6%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	52,5%	57,1%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement pour compte propre, les équipes de la Direction Financière du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 4 portefeuilles distincts, dont seul le portefeuille de distribution génère un risque de crédit.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ces décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier. Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

Risque de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui sont référencées dans un « Référentiel de gestion de bilan groupe » harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du Groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière.

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources de financement :

- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme ;
- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie et limitée à 1 500 millions d'euros pour le financement de son portefeuille titres ;
- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;

- un montant de créances sur la clientèle de 475 millions d'euros et un encours de titres de 252 millions d'euros éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2011.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable des activités financières autonomes de procéder à des opérations de couverture ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- la marge transformée regroupant :
 - à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période

d'excédent de ressources, la centralisation 2 % auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;

- au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan ;

- les marges dégagées sur le portefeuille d'allocation de long terme et sur le portefeuille autonome de crédit ;
- la liquidité du groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Service Trésorerie et Gestion Financière.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2011 s'élevait à 3 191 millions d'euros, en hausse de 132 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010. Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel du coefficient de liquidité est exercé.

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité		31.12.2011						
Maturités résiduelles contractuelles en milliers d'euros	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	443	10	636	365	1 424	1 730	-	4 608
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	428	677	131	4 707	34 615	70 191	-	110 749
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	-	8 674	10 302	18 475	128 351	123 391	1 353 739	1 642 932
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	885 688	201 853	725 675	835 744	1 876 229	5 848 311	15	10 373 315
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	10 316	14 968	1 608	54 216	67 616	-	148 724
Autres actifs sans analyse (art. 210.10)	47 50	94 520	0 15	5	-	-	-	141 90
Passif								
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	250	20	104	134	511	307	-	1 326
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	1 829	1 182	1 967	3 165	56 733	47 092	-	111 968
Passifs fin. évalués au coût amorti	5 131 757	704 124	1 111 625	609 612	1 650 978	1 295 237	78 718	10 582 051
Dépôts d'administrations centrales	1 925	-	4	-	3 003	123	-	5 055
Dépôts d'établissements de crédit	23 825	49 140	78 735	74 310	267 972	117 843	-	611 825
Dépôts d'institutions non états de crédit	242	-	-	-	-	-	-	242
Dépôts de grandes entreprises	226 967	4 264	24 548	30 984	53 816	17 794	-	358 373
Dépôts de la clientèle de détail	4 657 139	103 756	236 867	271 544	874 552	607 589	-	6 751 447
Titres de dette, y compris les obligations	221 659	546 964	771 471	232 774	451 635	551 888	78 818	2 855 109
Autres engagements	1 840 729	185 899	898 266	31 356	84 222	55 298	40 256	3 136 026



COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

Risque de taux

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au Groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier.

Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la commission Européenne.

Plusieurs relations de couverture sont définies :

- relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;
- relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs taux fixe et prêteurs variables.

Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté. En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100 %.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinées à couvrir les prêts à la clientèle à taux révisable capés ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

Une limite sur la position de transformation :

une partie de la marge d'intérêts transformée est réalisée en refinançant le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation. Sur la durée de l'impasse taux fixe, le scénario de stress ne doit pas conduire à une perte de marge supérieure à 10 % du RBE prévu pour la première année, 8 % du RBE la deuxième, 6 % du RBE la troisième et 4 % ensuite. Au 31 décembre 2011, ces limites étaient respectées.

Au niveau national, une limite de sensibilité du PNB à un et deux ans, incluant la projection de production nouvelle a été mise en place. Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2005 à +/- 8 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/- 1% sur les taux variables, +/- 0,5% sur les taux réglementés).

Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation Bâle II, transposée pour cet aspect dans l'article 30 du CRBF 97-02 (projet en cours), la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200 pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marchés, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursements anticipés pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2011, la sensibilité de la VAN à une variation défavorable des taux de 200 pb est de -88 millions d'euros.

Risque de change

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne supporte pas de risque de change.

Risque de marché

Au travers de ses activités, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'est pas soumis aux déclarations réglementaires liées au risque de marché. Cependant, certaines opérations logées au sein des portefeuilles d'investissement pour compte propre peuvent être impactées par l'évolution générale des marchés. Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans la Charte des Activités Financières. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents comités et présentées périodiquement à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Par ailleurs, ces derniers fixent annuellement un certain nombre de limites, portant notamment sur les contreparties, le risque de taux ou encore d'actions et autres titres.

Les investissements font l'objet d'un processus de valorisation quotidienne. Les résultats financiers et comptables sont déterminés et rapprochés mensuellement.

L'ensemble de ces informations est regroupé et publié sous la forme d'une note d'information financière mensuelle (« La Note Financière ») publiée par le Middle Office. Cette note est destinée à la Direction Générale, au Secrétariat Général, au Département Finance et Comptabilité, au Contrôle Périodique, au Contrôle Permanent et au service du Contrôle de Gestion.

Le champ de couverture des risques s'applique, soit de façon spécifique à un portefeuille donné, soit transversalement à l'ensemble de l'activité financière.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gère 4 portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de capitalisation long terme

Ce portefeuille a pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 6 % à 8 % de l'actif risqué en limitant la volatilité globale du portefeuille sur des niveaux de 5 - 6 %.

Il est constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédit, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions,

Obligations Convertibles, Gestion Alternative...). Sa gestion est strictement encadrée par un comité stratégique placé au niveau du Directeur Général, dont les décisions sont validées par le Conseil d'Administration. Il se réunit à minima 2 fois par an.

Au 31 décembre 2011, son encours s'élève à 168 millions d'euros, pour une exposition nette de 155 millions d'euros répartis sur 37 fonds différents. L'exercice 2011 a été principalement marqué par un environnement économique adverse, de fortes interrogations sur la croissance et surtout une crise de la zone euro qui s'est amplifiée durant l'été. Dans ce contexte, les risques liés à la gestion du portefeuille ont été réduits dès le mois de juin. La performance annuelle du portefeuille affiche une baisse limitée de -1,62 % et impacte négativement le résultat de la Caisse Fédérale de -1,9 million d'euros.

Ce portefeuille est doté d'une limite de pertes associée à un indicateur de risque VaR (Value at Risk) qui représente la perte maximale à un horizon temporel donné selon une probabilité fixée dans un intervalle de confiance donné. Sur ce dernier critère, l'établissement a retenu le seuil de 95%, seuil jugé robuste lors d'analyses rétrospectives qui visent à s'assurer de la fiabilité du modèle en conditions normales de marché. L'horizon temporel est fixé à 10 jours pour les actifs de taux et d'actions, et à un mois pour les supports de gestion alternative dont les fréquences de valorisation suivent très souvent cette périodicité. Ce montant exprime le risque maximal de perte avec une probabilité de 95% dans le délai choisi. Au 31.12.2011, la VaR mensuelle s'établit à 1,46 %, soit un risque de perte de 2,45 millions d'euros.

Portefeuille de distribution

Au 31 décembre 2011, ce portefeuille était scindé en 3 sous-portefeuilles :

- un portefeuille en gestion directe investi uniquement sur du risque de crédit avec un objectif de détention jusqu'à l'échéance et parfaitement immunisé contre le risque de taux ;
- un portefeuille à vocation extinctive, composé de titres subordonnés remboursables émis par des établissements de crédits et d'un titre structuré indexé sur un indice crédit ;
- un portefeuille de créances douteuses.

La répartition des signatures par note est la suivante :

AAA	AA	A	BBB	<BBB
36 %	17 %	33 %	7 %	7 %



COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

Les échéances se ventilent ainsi

Échéances en M€	< 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans
	50	147	216	122

Au cours de l'exercice, l'exposition du portefeuille a été réduite de 306 millions d'euros, soit par l'effet de l'amortissement naturel des investissements, soit par la cession de certains d'entre eux. Le risque lié aux souverains a ainsi été réduit de 28 millions d'euros, ainsi que celui lié aux titres subordonnés bancaires de 103 millions d'euros.

Le risque souverain latent comprend 82 millions d'euros de risque sur la France, 40 millions d'euros de risque sur l'Espagne et 20 millions d'euros de risque sur la Grèce (voir les événements significatifs).

Au 31 décembre 2011, le portefeuille a dégagé un résultat global négatif de -2,79 millions d'euros.

Portefeuille de capitalisation court terme

Ce portefeuille a été créé en 2010. Il a vocation à être investi uniquement en fonds monétaires et peu volatils. Au 31 décembre 2011, son encours était de 148 millions d'euros et sa performance sur l'année s'établissait à 1,31 % contre 0,88 % pour son indice de référence.

Portefeuille d'actifs non liquides (classés en actifs disponibles à la vente)

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 28,2 millions d'euros au 31 décembre 2011. Il impacte positivement le résultat 2011 à hauteur de 0,88 million d'euros.

BILAN ET PERSPECTIVES

2011 s'achève, mais de nombreuses interrogations subsistent.

L'environnement économique reste des plus incertains. La crise de la dette souveraine née au printemps 2010 s'est largement amplifiée en 2011, sans être définitivement réglée malgré les soutiens accordés à la Grèce. La crise

économique demeure, et plus qu'hier les experts s'interrogent d'une part, sur la capacité des grandes économies à recouvrer des niveaux de croissance leur permettant de baisser leurs niveaux de chômage historiquement élevés, et d'autre part, sur la capacité des pays émergents à soutenir la croissance mondiale.

L'environnement réglementaire dans lequel les banques doivent exercer leurs métiers a beaucoup évolué depuis les événements de 2007. Et en cette fin d'année, il subsiste de nombreuses zones d'ombre dans l'application des nouveaux textes pouvant substantiellement modifier leur business model.

L'exercice 2012 représente la troisième et dernière année du Plan à Moyen Terme dans lequel le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie avait réaffirmé son ancrage mutualiste et territorial, à travers sa volonté d'être « une banque mutualiste à dimension humaine « acteur » du développement de sa région et du Crédit Mutuel ». Aussi du fait de toutes ces incertitudes et dans la continuité des 2 exercices précédents, 2012 sera l'occasion pour le groupe de se concentrer sur les projets de financement liés au dynamisme de ces territoires et de renforcer ses fondamentaux économiques, notamment le risque lié à la liquidité.

RAPPORT DE GESTION

En application du règlement CRC 99.07 du Comité de la réglementation comptable, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à la disposition du public au siège de la fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie 43, boulevard Volney 53083 LAVAL Cedex 9.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

GROUPE CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

Siège Social : 43, Boulevard Volney - 53083 LAVAL cedex 9

CIFRALEX

92, Avenue Robert Buron - 53000 Laval

Tél : +33 (0) 2 43 59 16 32 - Fax : +33 (0) 2 43 49 12 12

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Capital de 469 120 euros - RCS Laval B 392 097 226

MAZARS

61, rue Henri Regnault - 92 400 Courbevoie

Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre B 784 824 153



Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, marqué par une crise économique et une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- l'évaluation des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire. Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités telles que décrites dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur des bases individuelles, collectives et sectorielles ;



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

- le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie pour leurs dépréciations et plus particulièrement celles relatives aux titres de capitaux propres ;
- la note « événements significatifs » de l'annexe aux comptes consolidés présente les conséquences de la crise financière au titre de laquelle le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a mis en place un processus pour apprécier ses expositions directes et indirectes dans les secteurs concernés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Laval et à Courbevoie, le 18 avril 2012

Les commissaires aux comptes

CIFRALEX
Antoine Butrot

MAZARS
Anne Veaute

